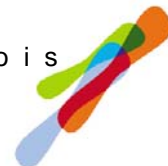


## 7. Les fiches actions par thématiques

**NB** : Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le Schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit dans la première partie du Cahier annexe n°7. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures ».



## Formation

### Objectifs

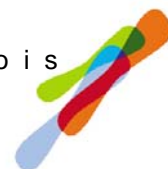
- Coordonner l'offre de formation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins des habitants et de l'économie de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.
- Proposer un environnement favorable à l'accueil d'étudiants.
- Conforter la capacité de recherche et d'innovation de l'agglomération.

### Stratégies

- Mutualiser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération.
- Assurer un développement de l'accès à la formation tout au long de la vie.
- Faciliter l'accès transfrontalier à la formation professionnelle.
- Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région.

### Actions

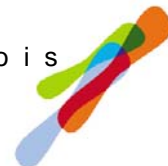
- Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération (n°60).
- Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation (n°61)
- Etudier la mise en oeuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération (n°62).
- Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des Métiers et des Formations qui seront actives dans l'agglomération (n°63).
- Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demande de stages notamment dans les secteurs en tension (n°64).
- Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois (n°65).
- Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat (n°66).



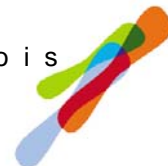
<b>Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération</b>		<h1>60</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Actions opérationnelles de coopération développées par les différents établissements et structures de formation	
<b>Coûts</b>	Compte tenu des différents maîtres d'ouvrage et d'œuvre des actions, les besoins en financement seront formalisés en fonction des demandes des projets en cours et à venir.	

<b>Description</b>  <b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambitions de l'action</b></li> </ul> <p>Dans une économie de la connaissance, la formation et la recherche se révèlent aujourd'hui comme des outils fondamentaux du développement territorial transfrontalier, à la condition qu'une offre adaptée aux besoins du territoire existe et qu'elle soit connue de tous. En outre, au regard des évolutions économiques internationales, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire conforter sa position de leader au niveau européen en matière de recherche et d'innovation, dans les domaines des technologies de pointe (sciences de la vie, environnement, mécatronique) et des sciences sociales. L'enjeu est donc bien de contribuer activement à l'accroissement de la compétitivité du territoire et de ses entreprises.</p> <p>Aussi, l'agglomération franco-valdo-genevoise bénéficie de pôles de formation internationalement reconnus - comme l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) ou encore les Universités de Genève et Lausanne côté Suisse, de Savoie, Grenoble et Lyon côté France – et qui constituent un potentiel à exploiter. Le bassin de formation franco-valdo-genevois concentre à ce jour un nombre important d'étudiants. En 2005, le canton de Genève compte près de 20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur et la recherche<sup>1</sup>, et coté français, près de 1000 étudiants en post bac.</p> <p>Parallèlement, alors qu'il existe un bassin d'emploi reconnu, le bassin de formation reste</p>
--	--

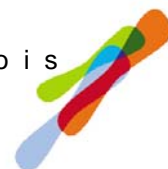
<sup>1</sup> Qui se déclinent de la manière suivante : **4878 en formation tertiaire HES et non HES** (dont 2849 suisses, 933 français et 1096 autres nationalités) Chiffre HES du canton de Vaud à rajouter et **31 601 en formation à l'Université de Genève et Lausanne et EPFL** (dont 9126 suisses, 1065 français et 1770 autres nationalités). Canton de Vaud : Unil : 10 467 et EPFL 6449. Sources OCSTAT + SCRIS, En France, 230 auditeurs étaient inscrits au CNAM-Léman pour l'année universitaire 2006-2007.



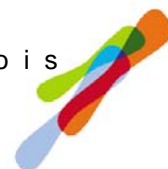
	<p>encore coupé par la frontière franco-suisse. C'est pourquoi, les mutualisations de moyens entre structures de formation supérieure et de recherche restent encore limitées de chaque côté de la frontière et les offres de formations peu connues, ce qui peut constituer un frein au développement de l'économie locale dans le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée.</p> <p>Pour autant, de nombreuses avancées ont déjà eu cours en matière de formation initiale et continue. En effet, les accords bilatéraux ont permis de renforcer la coopération scientifique et technologique ainsi que la mobilité des étudiants et des personnes en formation. Plusieurs programmes européens (SOCRATES, LEONARDO, JEUNESSE, ERASMUS, INTERREG) y ont également contribué. Les échanges sont ainsi plus fréquents de part et d'autre de la frontière (en formation initiale et continue, générale et professionnelle).</p> <p>De leur côté, les instances du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et du Conseil du Léman travaillent à faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès des étudiants aux structures d'enseignement de l'agglomération (les conditions d'accès, la validation des acquis de l'expérience (VAE) voire, ultérieurement, la politique sociale des étudiants) ;</li> <li>- la reconnaissance réciproque des diplômes, notamment professionnels (CAP-BEP et CFC) et la validation transfrontalière des acquis de l'expérience professionnelle. En complément, les Unions Lémaniques et les Chambres Consulaires œuvrent à faciliter les échanges d'apprentis de part et d'autre de la frontière ;</li> <li>- la connaissance de l'offre de formation transfrontalière (Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique et sa déclinaison Internet) ;</li> <li>- les échanges entre les jeunes de la région tout au long de leur scolarité.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'Université de Savoie et les structures d'enseignement supérieur de Suisse occidentale renforcent leur collaboration pour le développement de la formation et de la recherche franco-suisse. Dans cet objectif, l'Université de Savoie a souhaité créer un Euro-Institut visant à accompagner les projets transfrontaliers.</p> <p>Dans le Pays de Gex et à Annemasse où il dispose d'une antenne, le CNAM-Léman a d'ores et déjà entamé un certain nombre de collaborations avec le canton de Genève (HEG, Université de Genève, IFAGE, etc.).</p> <p>Dans le même temps, les espaces de formation, de coordination d'actions et de partage d'informations se structurent : le Centre Universitaire et de Recherche d'Archamps avec son offre de formation dans les domaines du management, des sciences sociales et humaines, de la physique biomédicale et des sciences du vivant ; le Technoparc du Pays de Gex, le projet Etoile Annemasse-Genève ; le Pôle-Genève Pays de Gex. Des projets sont également portés par des lycées, notamment pour la création de formations de techniciens supérieurs (Licences Professionnelles, etc.), et des Greta.</p> <p>Comme nous venons de le rappeler, des pratiques transfrontalières en matière d'enseignement supérieur et de recherche se développent. Elles devraient être encore intensifiées et mieux adaptées aux besoins des entreprises innovantes du territoire, ceci afin de répondre au bassin d'emploi et de vie qui, aujourd'hui, désire se structurer. Les efforts sont maintenant à concentrer sur le rapprochement de structures (autant entre structures de</p>
--	--



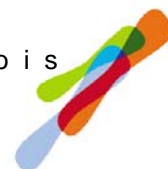
	<p>formation et de recherche qu'entre ces structures et les entreprises) et plus largement sur la mutualisation des moyens en terme de développement de l'offre de formation.</p> <p>Enfin, la question de la formation initiale n'est pourtant pas le seul point sur lequel les efforts doivent se concentrer. La formation tout au long de la vie est également un concept aujourd'hui largement partagé. Les carrières professionnelles évoluent rapidement et demandent des mises à jour continues des compétences. Des périodes de chômage, des projets de création d'entreprise, des désirs de réorientation, sont autant de facteurs qui poussent les individus à bien se former dès la formation initiale, et à poursuivre cet effort tout au long de leur vie. Ces évolutions trouvent un écho particulier dans l'agglomération franco-valdo-genevoise qui souhaite également développer la formation continue tant supérieure que professionnelle.</p> <p>▪ <b>Objectifs</b></p> <p>Pour atteindre ces objectifs opérationnels, il conviendrait d'orienter les actions vers l'accès, la continuité et la mutualisation de la formation / recherche dans l'agglomération et dans l'ensemble de la région franco-valdo-genevoise. En outre, il s'agit dans un premier temps de renforcer le rapprochement entre les structures de part et d'autre de la frontière afin de créer un véritable réseau en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il pourrait se traduire par le développement d'accords entre des établissements, la mise en place de passerelles entre des formations afin de créer une continuité dans les formations existantes de part et d'autre de la frontière, de créer une offre de formation mutualisée et bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle.</p> <p>Le développement de ces formations mutualisées entre institutions françaises et suisses devra prendre en compte au mieux les besoins du tissu économique de l'agglomération afin de faciliter les rapprochements entre enseignement supérieur / recherche et entreprise. Il s'agira également de travailler à rendre l'offre de formation plus lisible auprès du public mais également des entreprises. Ainsi, il sera envisageable de déployer sur le territoire une communication en réseau afin d'offrir un réel service opérationnel le plus en adéquation possible avec les besoins du tissu économique permettant de contribuer activement à l'accroissement de la compétitivité du territoire.</p> <p>A titre d'exemple (mais liste non exhaustive), voici quelques actions opérationnelles de coopérations identifiées et en cours de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une école doctorale transfrontalière regroupant plusieurs universités françaises, suisses romandes et italiennes (piémontaises) dans les domaines des lettres et langues (perspectives de constituer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)).</li> <li>- Mise en place et développement de formations mutualisées de type Licence et Master entre les HES SO, les Universités de Savoie, Lausanne et Genève.</li> <li>- Projet de convention entre les écoles et les autorités de tutelle respectives de la Haute Ecole d'Arts et de Design (HEAD) de la HES-SO et l'Ecole des Beaux-arts du Genevois (EBAG).</li> </ul>
--	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat entre l'IREIS d'Annecy et l'HETS sur les échanges d'étudiants et d'enseignants dans les métiers du travail social.</li> <li>- Partenariat entre le CNAM et l'IFAGE, l'Université de Genève, les HES....</li> <li>- Développement de coopérations en matière de recherche et de formations dans le domaine du développement durable.</li> </ul> <p>En outre, le groupe de travail « Enseignement supérieur » rappelle l'intérêt d'appréhender les thématiques des besoins en logement étudiant et des modalités d'accès à la culture au sein de l'agglomération. Elles seront traitées par le CRFG / Conseil du Léman via les groupes logement et culture.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>Le groupe « Enseignement supérieur » du CRFG / Conseil du Léman, via ses sous-groupes de travail, assurera un rôle de rapporteur, de suivi et d'impulsion des actions en cours et à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>La mise en œuvre des actions se fera en fonction des porteurs de projets : les Universités de Genève, Lausanne, Savoie, Lyon, Grenoble, l'EPFL, l'Euro-Institut, le CNAM, les HES-SO (HEG, HEAD, HETS,...) l'IREIS, l'EBAG, l'IFAGE, le Greta,.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <p>L'Etat avec les Rectorats de Grenoble et Lyon et leurs Inspections d'Académie de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons de Vaud et de Genève, les Rectorats de Genève et Lausanne, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie (plus l'Assemblée des Pays de Savoie), les branches et syndicats professionnels français et suisses, Thésame, etc.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modalités définies pour chaque action de coopération</li> <li>▪ Calendrier : 2008-2009</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie, emploi, formation professionnelle, logement, culture, mobilité et environnement</p>

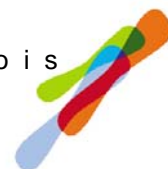


Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération					N°60	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Actions opérationnelles de coopération développées par les différents établissements et structures de formation.	nd		1	2007-2009	Nd (établi au cas par cas par les différents partenaires)	CRFG, partenaires associés

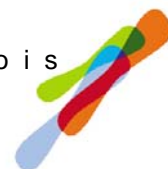


<b>Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation</b>		<h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">61</h1> <p style="margin: 0;">toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>		

<b>Description</b>	A définir
<b>Objectifs</b>	Les pistes de réflexion et les futures actions qui pourront être proposées dans ce cadre ne porteront pas sur la question de la dispense de l'obtention de la moyenne qualifiée au baccalauréat français pour l'accès aux universités suisses, et ce afin de respecter les termes de la convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne) qui n'autorise pas un traitement différencié, par les Hautes écoles suisses, du baccalauréat français en fonction de son lieu d'obtention.
<b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b>	CRFG, Commission Culture, Education et Sport, groupe de travail « Enseignement Supérieur ».
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b>	2008
<b>Modalités d'évaluation</b>	A définir.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiche action n°60.

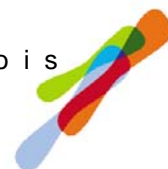


Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation					N°61	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
A définir	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, groupe de travail « Enseignement Supérieur »

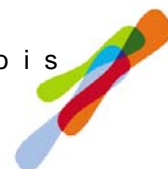


<p><b>Etudier la mise en oeuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation du marché de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération</b></p>		<p><b>62</b></p> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Rédaction et validation de cahier des charges.	
<b>Coûts</b>	A déterminer. Etudier la possibilité d'un financement au titre du programme européen OBJECTIF 3 2007-2013.	

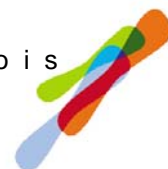
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Nature et description de l'action</b></p> <p>La formation tout au long de la vie est un concept aujourd'hui largement partagé. Les carrières professionnelles évoluent rapidement et demandent des remises à jour continues des compétences. Des périodes de chômage, des projets de création d'entreprise, des désirs de réorientation, sont autant de facteurs qui poussent les individus à bien se former dès la formation initiale, et à poursuivre cet effort tout au long de leur vie.</p> <p>En matière d'offre de formation continue, la multiplicité des acteurs et la dispersion des compétences qui en résultent rendent difficilement lisible le « marché » de l'information et de la formation continue et professionnelle. Près de 2'000 formations (courtes et longues) sont aujourd'hui proposées sur l'ensemble du bassin lémanique.</p> <p>Bien que des pratiques transfrontalières en matière de formation initiale ou continue se développent, celles-ci devraient être encore intensifiées et mieux adaptées afin de répondre à un bassin d'emploi et de vie qui, aujourd'hui, désire se structurer.</p> <p>L'objectif est de coordonner l'offre de formation tout au long de la vie pour répondre aux besoins des habitants de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.</p> <p>Cette fiche action constitue la première phase d'un projet plus global qui s'inscrit dans le cadre de la commission « Economie, emploi et formation professionnelle » du CRFG, à travers la fiche action n°123 intitulée « Mise en place d'un dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au</p>
---	---



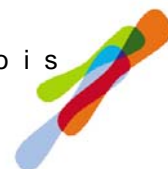
	<p>long de la vie ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></li> </ul> <p>Il s'agit de réaliser un cahier des charges pour la mise en place d'un outil permettant aux personnes en recherche de formations continues d'être orientées sur un choix de formations adaptées à leurs besoins. L'étude prendra également en compte la situation de l'emploi dans l'agglomération.</p> <p>Cette étude devrait mener à la réalisation d'un site/outil Internet sur la formation continue dans le bassin lémanique, permettant au public de tout âge, de tout niveau de qualification et de toute l'agglomération transfrontalière d'être orienté et de choisir la formation continue la plus adaptée à ses besoins.</p> <p>Le groupe de travail « Enseignement supérieur » commun au CRFG et au Conseil du Léman ainsi que les commissions plénières, lors de leurs séances respectives du 15 mai et 7 juin 2007, ont validé la mise en place du comité de pilotage chargé de porter cette action.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>CFRG - Commission « Culture, éducation, sport » et Conseil du Léman - Commission « Education, culture » - Groupe de travail « Enseignement supérieur » en concertation avec la Commission « Economie, emploi et formation professionnelle » - Groupe de travail « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Comité de pilotage « Etude de mise en œuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation du marché de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prestataire</b> : recruté sur appel d'offre.</li> <li>▪ <b>Partenaires</b> : structures de formation et d'orientation du bassin lémanique.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalités de mise en œuvre et méthodologie</b></li> </ul> <p>Rédaction du cahier des charges. Recherche de financements. Réalisation d'un appel d'offre pour le recrutement du prestataire. Suivi de la réalisation du mandat. Rapport final de l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b></li> </ul> <p>Années 2007-2008 : rédaction et présentation du cahier des charges.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A déterminer.</li> </ul>



<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	L'action sera étroitement coordonnée aux fiches actions proposées par la commission « Economie, emploi et formation professionnelle » du CRFG, et particulièrement la fiche n° 123 consacrée à la « Mise en place d'un dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au long de la vie ».
--	---

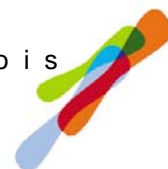


Etudier la faisabilité d'un outil internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération						N°62
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Rédaction et présentation du Cahier des charges	nd		1	2007-2008	nd	CRFG
Recherche de financements	nd		1	2008	nd	CRFG

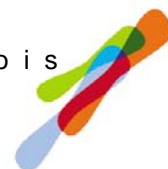


<b>Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des métiers et des formations qui seront actives dans l'agglomération</b>		<h1>63</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au long de la vie	
<b>Coûts</b>	En cours de définition et de négociation ; possibilité de financements via Interreg 2007-2013	

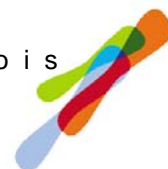
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition</b></li> </ul> <p>Les différentes institutions franco-suisse intervenant dans les domaines de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, de la formation, de la formation tout au long de la vie et de la recherche d'emploi opèrent plusieurs constats.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ces domaines sont en pleine évolution auprès des différentes institutions concernées de la région franco-valdo-genevoise. Leur développement suit de près, notamment, l'évolution du marché du travail.</li> <li>2. Un accès efficace du public aux prestations recouvrant ces domaines constitue un élément important des stratégies développées par les autorités.</li> <li>3. La formation et le développement d'un marché de l'emploi transfrontalier dynamique et équilibré figurent parmi les thèmes prioritaires du programme de coopération transfrontalière CRFG.</li> <li>4. La richesse et la diversité de l'offre actuelle rendent très problématique et difficile une vision d'ensemble permettant un choix efficace aux personnes intéressées, en particulier lorsqu'il s'agit d'un choix <i>transfrontalier</i>.</li> </ol> <p>Dès lors, il apparaît utile, en faveur du public concerné, d'examiner la possibilité d'améliorer la pertinence et la visibilité de l'offre globale liée à ces différents univers, cela dans une perspective de complémentarité et d'enrichissement réciproque des actions et des prestations mises en œuvre de part et d'autre de la frontière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Permettre au public de l'agglomération franco-valdo-genevoise, quel que soit son âge ou son niveau de qualification, de s'informer sur les métiers et les formations, de choisir son</p>
---	--



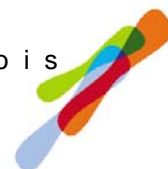
	<p>orientation, de se former tout au long de la vie, de trouver un emploi, d'accéder aux prestations liées directement ou indirectement à ces domaines.</p> <p>Pour cela, il s'agit d'organiser un réseau transfrontalier d'information et de conseil qui développera cinq thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer sur les métiers et les formations.</li> <li>- Choisir son orientation et construire un projet.</li> <li>- Se former tout au long de la vie : Validation des acquis de l'expérience ; Evoluer dans sa profession (<i>formation continue</i>) ; Préformation (<i>appui aux personnes non francophones et/ou peu scolarisées</i>).</li> <li>- Financer sa formation.</li> <li>- Trouver un emploi.</li> </ul> <p>Ce réseau regroupera les différents acteurs institutionnels français et suisses intervenant sur ces thématiques. Une des premières missions de ce réseau sera la création et le développement d'un espace informatique aisément accessible qui informera quant à ces thématiques et quant aux opportunités offertes au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p> <p>▪ <b>Actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique transfrontalière en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, de formation, de formation tout au long de la vie, de recherche d'emploi.</li> <li>- Développer une plateforme électronique transfrontalière d'information et de ressources au service de tous les publics à la recherche d'informations et d'opportunités liées à ces thématiques. Cet outil sera le résultat d'une mutualisation des compétences, des connaissances et des ressources des partenaires franco-valdo-genevois spécialistes de ces domaines.</li> </ul> <p>Cette plateforme électronique pourra ensuite se décliner en un réseau d'accueil physique mettant à disposition des publics les ressources d'information liées à ces problématiques.</p> <p>De plus, des événements pourront être régulièrement mis sur pied autour de ces thématiques: expositions temporaires sur des sujets spécifiques, actions d'information, remises de prix, présentation de métiers, rencontres, débats, exposés, journées de recrutement, clubs, etc., l'idée étant d'améliorer l'accès à l'information liée aux cinq thématiques ci-dessus, cela via une meilleure lisibilité, une meilleure visibilité et une meilleure mise en scène de cette offre et de ses possibilités d'accès.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, on pourra s'appuyer sur la démarche impulsée par l'OFPC Genève. Une <i>Cité des métiers et de la formation</i> [CdMFG] est aujourd'hui en cours de déploiement par cet Office et devrait être ouverte au public en 2008. La CdMFG pourrait constituer un des Centres opérationnels du réseau franco-valdo-genevois en matière d'information et de conseil sur ces cinq thématiques.</p>
--	---



<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> CRFG, Commission « Economie, Emploi et Formation Professionnelle ».</li>   <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> Un groupe de travail <i>ad hoc</i> sera constitué. Il sera en charge d'initier, puis d'assurer le suivi des actions proposées. Les porteurs des actions pourraient être les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC Genève),</li> <li>- Cité des métiers et de la formation, Genève,</li> <li>- Office Cantonal de l'Emploi (OCE Genève),</li> <li>- Acteurs du Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF),</li> <li>- Service Public de l'Emploi (SPE),</li> <li>- Campus des Métiers,</li> <li>- Centre d'Information et d'Orientation (CIO),</li> <li>- Acteurs de la création / reprise d'entreprise,</li> <li>- Collectivités régionales et locales.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<p>En cours d'élaboration <b>Calendrier</b> : 2008-2009</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>En cours d'élaboration.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Les actions du réseau seront étroitement coordonnées aux fiches actions projetées dans le volet Economie du Projet d'agglomération. Le portail qui sera développé sera lié à l'action 100 du volet Economie relatif à l'amélioration de l'information multilatérale et de sa lisibilité pour les entreprises.</p>

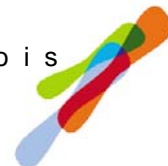


Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des métiers et des formations qui seront actives dans l'agglomération					N°63	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Créer une dynamique transfrontalière en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, de formation, de formation tout au long de la vie, de recherche d'emploi.	nd		1	2008-2009	nd	CRFG Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle
Développer une plateforme électronique transfrontalière d'information et de ressources au service de tous les publics à la recherche d'informations et d'opportunités liées à ces thématiques.	nd		1	2008-2009	nd	CRFG Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle



<b>Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demandes de stages notamment dans les secteurs en tension</b>		<h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">64</h1> <p style="margin: 0;">toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Développer les coopérations en matière de formation professionnelle : échanges d'apprentis et de stagiaires	
<b>Coûts</b>	Financeurs potentiels : Région, Etat, canton de Genève, Interreg	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>La formation professionnelle, notamment par apprentissage, appelée formation duale en Suisse, constitue pour les deux pays un enjeu de premier ordre en matière de développement socio-économique. En effet, ces deux pays investissent largement dans ce mode de formation, qui met les entreprises et leurs organisations professionnelles au centre du dispositif (définition des besoins en recrutement, nombre de places d'apprentis, de stages, participation au financement de la formation,...).</p> <p>Bien que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces deux systèmes de formation diffèrent, il n'en reste pas moins que les enjeux du développement socio-économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise amènent les autorités publiques compétentes en la matière à aborder de près les questions d'accès et de développement de la formation professionnelle notamment au travers des problématiques transfrontalières de stage et d'apprentissage transfrontalier.</p> <p>Autrement dit, comment répondre aux attentes des entreprises et des publics en matière d'accès aux métiers pourvoyeurs d'emploi dans notre bassin de vie ? Comment maintenir et renforcer les centres de formation professionnelle à petits effectifs ?</p> <p>Pour répondre à ces questions, il convient dans un premier temps de partager les pratiques des deux pays en la matière, de repérer les freins juridico-administratifs, et ainsi déterminer dans quelle mesure la frontière constitue un frein en matière de développement de la formation transfrontalière ? A partir de là, pourront-être évoquées les perspectives de partenariats et les leviers de renforcement d'une coopération transfrontalière impulsée par la réalité socio-économique de notre territoire.</p> <p>Cette problématique de la formation professionnelle et de l'apprentissage a été clairement abordée par le groupe de travail « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle » de la Commission « Economie, Emploi, Formation Professionnelle » du CRFG. Il s'agit de :</p>
---	--



- 1) Partager les pratiques et les besoins respectifs des deux systèmes de formation professionnelle :
  - Description des filières de formation professionnelle initiale en France et en Suisse, zoom sur l'apprentissage et ses modalités d'organisation, rythme de l'alternance, organisation des enseignements théoriques et pratiques,...
  - Examen des possibilités de mise en œuvre de complémentarités dans l'offre de formation avec l'accès ou la reconnaissance de diplômes ? Comment maintenir les formations / métiers à petits effectifs ? Comment créer davantage de liens avec les entreprises et les sensibiliser à la mobilité transfrontalière des jeunes ?
  
- 2) Repérer les freins juridico-administratifs en terme de mobilité transfrontalière des apprentis et stagiaires :
  - Questionnements en terme de conditions d'accès au marché du travail des deux pays et droit du travail applicable, convention de stage, contrat de travail, statut du stagiaire et de l'apprenti, conditions de rémunération, de financement de l'organisme de formation,...
  
- 3) Evoquer les pistes de travail à explorer.
  - Quelles perspectives de conventionnement entre organismes de formation français et suisse ? (CFA et autres institutions de l'Education Nationale),
  - Quelles perspectives de conventionnements en matière d'échanges de stagiaires et d'apprentis dans une entreprise d'un pays ou de l'autre ? DIP / EN et DIP / Région Rhône-Alpes.

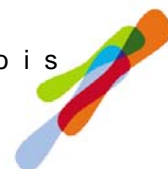
De plus, l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) aborde également la problématique transfrontalière de la mobilité des apprenti(e)s. Quatre grands cas de figure se posent :

- Un apprenti français qui voudrait suivre une formation en Suisse et faire son apprentissage dans une entreprise française,
- Un apprenti français qui voudrait suivre une formation en France et faire son apprentissage dans une entreprise Suisse,
- Un apprenti suisse qui voudrait suivre une formation en Suisse et faire son apprentissage en France,
- Un apprenti suisse qui voudrait suivre une formation en France et faire son apprentissage dans une entreprise suisse.

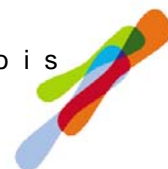
▪ **Objectifs**

Pour mettre en œuvre cette volonté, deux niveaux d'intervention doivent s'envisager. Il convient d'intervenir d'une part sur les questions juridico-administratives et d'autre part sur les questions opérationnelles auprès des entreprises et des jeunes potentiels.

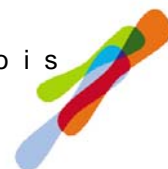
Sur l'aspect juridico-administratif, le groupe « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle » du CRFG constitue le lieu où les questions de convention de stage, de contrat de travail des apprentis, de conventionnement entre le DIP, la Région et l'Education nationale pourront trouver des réponses.



	<p>Sur l'aspect opérationnel en direction des entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, et des publics potentiels, il paraît nécessaire de disposer de ressources capables d'analyser les pratiques et les besoins auprès des acteurs socio-économiques, de sensibiliser les publics sur les débouchés offerts par la formation professionnelle. L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et la Région Rhône-Alpes sont les organes de référence.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Le pilotage sera assuré par le CRFG - Commission « Economie, emploi et formation professionnelle » via le groupe « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>La mise en œuvre se fera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ULAM,</li> <li>- Interface Entreprises et le CRTH,</li> <li>- Les centres de formation professionnelle,</li> <li>- Les entreprises intéressées.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés</b></li> </ul> <p>Etat, Conseil Régional, Conseil Général 01 et 74, Communauté de communes, partenaires sociaux patronaux et syndicaux, centres de formation professionnelle (CFAI, CEPTA,...)</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimentations.</li> <li>▪ 2007-2009.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>CRFG en fonction des résultats concrets obtenus.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Des articulations devront être opérées avec les groupes « Economie et emploi » de la commission « Economie emploi et formation professionnelle », avec les CTEF du Genevois Haut-Savoyard, du Chablais et du Pays de Gex / Bassin Bellegardien (territoire qui met en œuvre une action de développement de l'apprentissage), avec la fiche « Mise en place d'un dispositif d'information et de veille sur les métiers et la formation tout au long de la vie » du Projet d'agglomération.</p>



Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demande de stages notamment dans les secteurs en tension					N°64	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Echanges d'apprentis et de stagiaires	nd		5	2007-2009	nd	CRFG, Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle

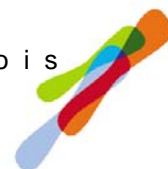


<p><b>Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois</b></p>		<p><b>65</b></p> <p>toute l'agglomération</p>
<p><b>Coûts</b></p>	<p>A déterminer</p>	

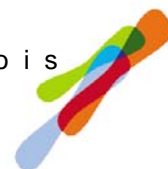
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Contexte</b></p> <p>Les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » ont permis de mettre en exergue le déficit de données statistiques fiables et reconnues concernant la scolarisation des enfants de part et d'autre de la frontière, y compris le secteur de l'enseignement spécialisé (enfants handicapés), sur le territoire franco-valdo-genevois.</p> <p>L'étude menée en décembre 2006 par le Consulat de France à Genève, portant sur « l'enseignement menant au baccalauréat français à Genève », a confirmé le déficit de données s'agissant de l'importance du phénomène des déplacements quotidiens inter frontaliers pour les scolaires, et préconisé qu'elles soient affinées. L'étude fait en outre état de recommandations portant sur l'homologation des établissements privés genevois existants, auprès du Ministère de l'Education Nationale, et sur l'assouplissement de la carte scolaire. Ceci pourrait permettre de contribuer à faciliter la scolarisation des enfants. S'agissant de la création d'un lycée français à Genève, le projet s'avérant difficile (coûts et durée), l'étude préconise, en l'état actuel des choses, de poursuivre le soutien des filières existantes et de travailler à faciliter la mobilité des élèves de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, il apparaît primordial de réaliser préalablement un état des lieux de la scolarisation des enfants de part et d'autre de la frontière, dont l'analyse favorisera la mise en place d'actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région en vue de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois.</p> <p>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux sur la scolarisation des enfants (y compris handicapés) de part et d'autre de la frontière ;</li> <li>- D'en faire l'analyse ;</li> </ul>
---	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De définir des préconisations permettant la mise en place d'actions en faveur des jeunes scolarisés.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> CFRG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> Groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » commun au CRFG et au Conseil du Léman.</li> <li>▪ <b>Maître d'ouvrage</b> : Observatoire statistique transfrontalier.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>Rédaction d'un cahier des charges.</p> <p>L'état des lieux sera réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tant au niveau du primaire que du secondaire ;</li> <li>- sur un plan statistique. Il visera également à recenser les cas possibles de scolarisation des enfants de la Suisse vers la France et de la France vers la Suisse selon, notamment, que les parents sont frontaliers, binationaux, résidents de Suisse ou de France, par département et canton ;</li> </ul> <p>L'état des lieux fera l'objet d'une analyse, visant notamment à dégager des types d'actions à mettre en œuvre en faveur des scolarisés dans la région lémanique.</p> <p>Un rapport final sera rédigé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b></li> </ul> <p>Années 2007-2008 : rassemblement des statistiques, analyse, préconisations.</p> <p>Rendu du rapport final : automne 2008.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à déterminer</li> </ul>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Données statistiques</p>



Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois					N°65	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Etat des lieux, rédaction du rapport final	nd		3	2007-2008	nd	CRFG

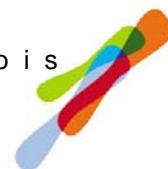


<p><b>Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat</b></p>		<p><b>66</b></p> <p>toute l'agglomération</p>		
			<p><b>Projets clés</b></p>	<p>Echanges linguistiques, scientifiques, patrimoine régional</p>
			<p><b>Coûts</b></p>	<p>A déterminer</p>

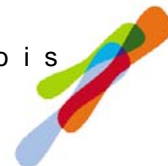
<p><b>Description Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Contexte</b></li> </ul> <p>La mobilité transfrontalière des jeunes scolaires du territoire n'est pas un comportement naturel. En effet, force est de constater que les perceptions de la frontière entraînent une méconnaissance des possibilités offertes en terme d'accès à la formation de part et d'autre et des métiers « porteurs » de l'agglomération franco-suisse.</p> <p>Il apparaît de plus en plus pertinent de renforcer la mobilité transfrontalière des jeunes afin de les sensibiliser à leur région, de leur permettre d'acquérir des enseignements et des diplômes qui leur permettront de trouver un emploi, notamment dans les métiers « porteurs » de ce bassin de vie.</p> <p>La région est le fruit d'une histoire commune particulièrement riche et dont témoigne un patrimoine exceptionnel. Elle permet également de véritables échanges de part son bilinguisme. Enfin, il existe un réel potentiel en termes de structures, d'entreprises ou de personnalités scientifiques reconnues dans la région lémanique où l'on constate, par ailleurs, un déficit de vocations scientifiques dans les établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></li> </ul> <p>Il s'agit de susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat.</p> <p>L'idée est de reconduire des échanges scolaires franco-suisse dans la région en les plaçant dans les domaines linguistique, scientifique (physique, biologie, etc.) et du patrimoine régional.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>CRFG.</p>



	<p>▪ <b>Porteurs de l'action</b></p> <p>La mise en œuvre de cette action sera faite dans le cadre du groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » commun au CRFG et au Conseil du Léman.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>1) Dans un premier temps, il s'agirait de retenir un thème pertinent et de travailler durant une année scolaire avec des partenaires (scientifiques et éducatifs) pour déterminer une série d'actions dirigées vers l'enseignement primaire et secondaire et respectant les programmes scolaires.</p> <p>Ces actions s'intégreraient dans le projet d'école mis en place par chaque établissement dans le courant de l'année scolaire.</p> <p>Ces actions pourraient prendre la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites de sites (laboratoires, lieux historiques, etc.) dans la région,</li> <li>- Mise en place d'expositions,</li> <li>- Organisation de conférences pour les enseignants et/ou les étudiants,</li> <li>- Utilisation de matériels pédagogiques.</li> </ul> <p>2) Dans un second temps, les actions seraient concrétisées sur le terrain dans le cadre de « jumelages » transfrontaliers entre deux écoles situées de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Il est alors possible que l'on s'éloigne du cahier des charges traditionnel des échanges scolaires (avec le séjour dans les familles, etc...) puisqu'il s'agit ici d'impliquer des écoles en elles-mêmes, et non plus seulement une ou plusieurs classes d'un même établissement, pour s'orienter vers des échanges plus variés et dont la durée pourrait dépasser l'année scolaire.</p> <p>▪ <b>Calendrier</b></p> <p>Année scolaire 2007-2008 : prospection et choix des établissements suisses et français intéressés, détermination d'un thème pertinent, mise en contacts.</p> <p>Année scolaire 2008-2009 : « jumelages » scolaires sur les thèmes définis.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A déterminer</p>



Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat						N°66
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Prospection et choix des établissements suisses et français intéressés ; détermination d'un thème pertinent, mise en contacts	nd		2	2007-2008	nd	CRFG
« jumelages » scolaires sur les thèmes définis	nd		2	2008-2009	nd	CRFG



## Social

### Objectifs

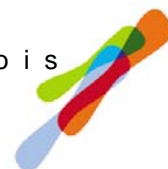
- Encourager la coordination de services à la population sur l'ensemble de l'agglomération.
- Assurer une prise en compte des problématiques sociales au sein des différentes actions conduites.

### Stratégie

- Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social.

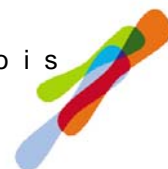
### Action

- Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social (mettre en place une étude d'impacts dans le domaine social, etc.) (n°70).

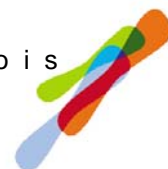


<b>Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social</b>		<b>70</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Intégration des enjeux, définition d'objectifs, identification de besoins, etc.	
<b>Coûts</b>	A déterminer.	

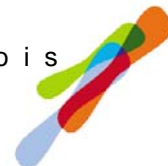
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Dans une perspective de développement durable, le Projet d'agglomération veut, au travers de la mise en place d'une démarche d'évaluation d'impact social, s'assurer de la prise en compte en amont des objectifs et enjeux sociaux en relation avec le développement de l'agglomération transfrontalière.</p> <p>Cette démarche d'évaluation d'impact social constituera également un dispositif de veille. Cette veille active permettra d'identifier, lors de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, des pistes de coopération dans le domaine social (exemple : petite enfance) et de les proposer aux autorités compétentes pour qu'elles apportent des réponses adaptées (étude de besoins, analyse des possibilités effectives de coopération transfrontalière, mise en réseau des professionnels concernés, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs et résultats attendus</b></li> </ul> <p>Disposer, avec l'évaluation d'impact social, d'une démarche permettant d'assurer, de manière proactive, une prise en compte des différents objectifs et enjeux sociaux liés à la mise en œuvre du Projet d'agglomération et de faciliter l'émergence, par un dispositif de veille active, de réponses concrètes aux enjeux sociaux à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>La démarche d'évaluation d'impact social sert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De dispositif d'aide à la décision,</li> <li>- A une meilleure information des décideurs et planificateurs.</li> </ul> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte précoce des préoccupations sociales au niveau du Projet d'agglomération,</li> <li>- Améliorer le Projet d'agglomération dans la prise en compte des impacts sociaux dans une perspective de développement durable,</li> </ul>
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des objectifs et enjeux sociaux dans l'aménagement du territoire et la mise en œuvre du Projet d'agglomération,</li> <li>- Disposer d'un système de veille active pour identifier des pistes de coopération dans le domaine social et proposer aux autorités compétentes qu'elles apportent des réponses adaptées.</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Commission « Santé et cohésion sociale » - Projet d'agglomération</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> CRFG, Commission « Santé et cohésion sociale » - Projet d'agglomération</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<p>Décliner, préciser les objectifs « sociaux » pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des indicateurs en relation avec les objectifs définis.</p> <p>Engager la démarche d'évaluation d'impact social par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'état de situation « social » de l'agglomération, en partenariat notamment avec l'Observatoire statistique transfrontalier,</li> <li>- Analyse des effets sociaux du Projet d'agglomération (cf. en lien avec l'Evaluation d'impacts sur la Santé),</li> <li>- Intégration, en lien avec l'Evaluation environnementale stratégique et l'évaluation d'impacts sur la santé, de proposition d'orientations stratégiques « social » dans les différentes études d'aménagement du territoire,</li> <li>- Identification de pistes de coopération dans le domaine social (notamment à l'occasion de la démarche participative du Projet d'agglomération) pour proposer aux autorités compétentes d'apporter des réponses adaptées.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2008-2009.
<b>Modalités d'évaluation</b>	A définir.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Evaluation d'impacts sur la santé, Evaluation environnementale stratégique, urbanisation, mobilité, économie, environnement, santé, observation (données de Base).



Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social					N°70	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Décliner, préciser des objectifs complémentaires « sociaux » pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération	nd		1	2008-2009	ND	CRFG-PA
Analyse de l'état de situation, des effets	nd		1	2008-2009	ND	CRFG- PA
Identification de pistes de coopération pour proposer aux autorités compétentes qu'elles apportent des réponses adaptées	nd		1	2008-2009	ND	CRFG-PA



## Santé

### Objectifs

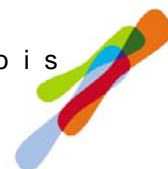
- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens.
- Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires.
- Anticiper l'évolution de la population et des personnels soignants.
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre de soins.
- Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé.

### Stratégies

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.
- Promotion des enjeux de santé publique au travers de politiques d'aménagement, de développement de la mobilité douce et de lutte contre les pollutions.

### Actions

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé (n°80).
- Evaluation d'impacts sur la santé (n°81).

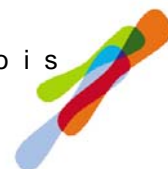


<b>Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé</b>		<b>80</b>  <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Offre de partenariats HUG et des hôpitaux français ; <b>Projet Pilote de réseau Inter-hospitalier</b> ; <b>Accord-cadre transfrontalier</b> ; <b>Information.</b>	
<b>Coûts</b>		

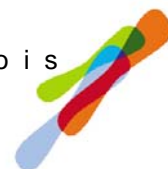
<p><b>Diagnostic</b></p> <p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs et résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Diagnostic</b></li> </ul> <p>La santé est au cœur de la problématique du développement durable, devant concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. L'accès au système de soins est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Ce service doit être accessible à tous, de façon équitable quelque soit le statut des habitants (frontaliers ou non), ou leur lieu de domicile. La mise en place d'actions de coopérations dans le domaine de la santé est complexe et suppose d'associer un nombre important d'acteurs divers, aux compétences spécifiques.</p> <p>Des avancées ont été effectuées ces dernières années. En France notamment, le document d'organisation et de planification sanitaire, le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) prend en compte, depuis le printemps 2006, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le rôle de recours des HUG y est à définir (activités qui pourraient être prises en charge) en tenant compte des règles de prises en charge différentes des deux côtés de la frontière.</p> <p>Dans cette perspective, des complémentarités peuvent ainsi être trouvées entre les HUG et les hôpitaux français. Les HUG peuvent offrir certaines prestations de niveau universitaire aux patients concernés de la région transfrontalière (bassin de vie franco-valdo-genevois). Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité, de niveau de proximité renforcé, de niveau de référence, aux patients assurés LAMal et résidant en France.</p> <p>Par conséquent, les actions développées au sein des groupes de travail de la commission « Santé » du CRFG sont indispensables. Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois y sont ainsi représentés en tant que force de proposition et d'impulsion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Le déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé vise donc à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Coordonner et à structurer l'offre de soins.</li> <li>2) Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires, des épidémies et des pics de pollution s'avère essentiel.</li> </ol> <p>A l'exemple de problématiques récentes comme le SRAS, la canicule et les pics d'ozone, et de problématiques actuelles telles la grippe aviaire ou la pollution aux micro-particules, on voit à quel point il est important d'adresser des messages cohérents et univoques à la population.</p>
---	---



	<p>3) Accompagner l'évolution démographique de notre bassin de vie en proposant des formations de personnels adaptées.</p> <p>Le vieillissement de la population posera des exigences nouvelles au personnel soignant. Au-delà des formations nécessaires aux soins aigus, il s'agira de mettre en place les compétences requises pour pouvoir répondre à de nouveaux profils de dépendance. La définition de titres et diplômes transfrontaliers facilitera d'autant la mobilité du personnel qui devra accompagner le partage de moyens au sein de l'agglomération.</p> <p>▪ <b>Objectifs de l'action</b></p> <p>Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois souhaite contribuer à la mise en œuvre des actions aujourd'hui identifiées par les groupes de travail du CRFG, particulièrement, en matière de planification hospitalière et à l'accès aux soins.</p> <p>L'objectif ici clairement affiché est de permettre au Projet d'agglomération de suivre l'aboutissement des réflexions des groupes de travail concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français sur le bassin franco-valdo-genevois et l'étude des modalités pratiques et tarifaires.</li> <li>- La mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière. Il s'agit d'améliorer le suivi du parcours médical des patients et d'éviter la perte d'informations.</li> <li>- La mise en réseau des centrales d'urgence médicale : expérimentation pour la prise en charge de proximité des secours d'urgence.</li> <li>- La préparation et le suivi d'un accord cadre transfrontalier.</li> <li>- L'information et la communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (communication sur la mise en réseau des centrales d'urgence, sur les avancées de l'accord cadre transfrontalier, information sur l'offre de soins et les conditions d'accès, etc.).</li> </ul> <p>Ce suivi se fera au travers de la participation des représentants du Projet d'agglomération aux groupes de travail réunis sur le thème de la santé en tant qu'observateur et initiateur.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p>▪ <b>Pilotage de l'action</b></p> <p>Commission « Santé et Cohésion Sociale » du CRFG.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p>Conduite des opérations au travers de groupes de travail spécifiques.</p> <p>▪ <b>Calendrier</b> : 2007-2008-2009</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Suivi régulier des avancées des projets. Compte-rendu et bilans d'étape fournis aux membres de la Commission et des élus en charge de la mise en œuvre du Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Globalement, la thématique de la santé occupe une place prépondérante dans le socle des services à la personne qui compose le Projet d'agglomération. Son impact est évident en matière de spatialisation des grands équipements hospitaliers, mais aussi en matière d'accès aux services d'agglomération.</p>

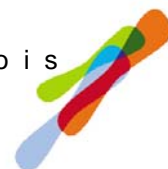


Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé					N°80	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français			4	2007-2009		CRFG
Mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière			7	2007-2009		CRFG
Préparation et suivi d'un accord cadre transfrontalier			5	2007-2009		CRFG
Information et communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé	nd		2	2007-2009	nd	CRFG

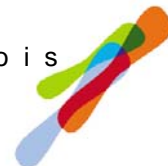


<b>Evaluation d'impacts sur la santé</b>		<h1>81</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	<p>En coordination avec l'Evaluation environnementale stratégique</p> <p>Intégration dans les études de planification du Projet d'agglomération (approfondissement du Schéma d'agglomération)</p>	
<b>Coûts</b>	<p>Voir budget global 2008-2009 pour l'approfondissement du Schéma d'agglomération (1'140 KCHF, soit 670,6 K€)</p>	

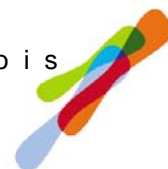
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population. L'EIS a comme cadre de référence, la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé selon laquelle « la santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité mais un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1948). Cette définition tend à montrer que l'état de santé des individus est déterminé par des interactions complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, appelés les déterminants de la santé. Elle souligne aussi le caractère non strictement médical de l'approche EIS et précise qu'elle se base sur les déterminants socio-économiques et environnementaux. Toutefois, les aspects liés au système de soins font aussi partie de l'EIS.</p> <p>Dans le canton de Genève, l'EIS est inscrite à l'article 4, alinéa 2 de la nouvelle loi sanitaire. Dans cet article, il est dit : « si un projet législatif est susceptible d'engendrer des conséquences négatives sur la santé, le Conseil d'Etat peut décider de l'accompagner d'une évaluation de son impact sur la santé ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les impacts négatifs et renforcer les effets positifs sur la santé avant que le processus décisionnel ne soit terminé,</li> <li>- Lutter contre les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarisation au travers des politiques d'aménagement et de mobilité douce,</li> <li>- Sensibiliser les acteurs publics dans leur rôle en matière de santé public.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Démarche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les objectifs et enjeux de « santé » dans le cadre du Projet d'agglomération,</li> </ul> </li> </ul>
---	---



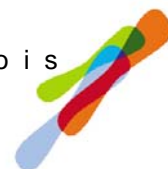
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le processus EIS pour l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération,</li> <li>- Faire le bilan du processus EIS engagé,</li> <li>- Effectuer un suivi de la mise en œuvre du PA sur la base d'indicateurs pertinents.</li> </ul> <p>L'EIS est un processus qui est méthodologiquement semblable à celui de l'Evaluation environnementale stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte précoce des préoccupations de promotion de la santé au niveau du PA,</li> <li>- Amélioration du PA en matière de promotion de la santé dans une perspective de développement durable,</li> <li>- Prendre en compte de manière optimale et précoce au niveau du processus décisionnel du PA des préoccupations de promotion de la santé de la population en analysant le projet par rapport aux déterminants de la santé,</li> <li>- Prendre en considération les besoins spécifiques des groupes de la population les plus vulnérables du point de vue sanitaire (p. ex. enfants en bas âge, femmes, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.). Selon le principe de minorité, ce qui est favorable à ces groupes vulnérables en termes d'aménagement l'est aussi, dans la plupart des cas, pour le reste de la population,</li> <li>- Vérifier l'impact de la mise à disposition d'espaces verts et publics de qualité sur la santé.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'agglomération,</li> <li>- Assistance à maîtrise d'ouvrage : la Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'économie et de la santé (DES) à travers l'Unité évaluation d'impact sur la santé (UEIS) détachée à l'Université de Genève,</li> <li>- Partenaires : le Service d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE), le mandataire environnement, les mandataires architectes-urbanistes, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> A définir en fonction des options envisagées pour la suite du PA (2008 – 2010). Il s'agirait entre autres d'assurer un suivi de la phase de mise en œuvre du PA en poursuivant la démarche EIS engagée, en collaboration avec l'EES et en tenant compte des ressources financières disponibles, dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs de secteur.</li> <li>▪ <b>Calendrier</b> 2008-2009</li> </ul>



<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'EIS permet d'assurer un suivi qui garantit l'efficacité et la cohérence entre les options retenues dans l'approche stratégique et la mise en œuvre du PA. Ceci dans le but de prévenir les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarité au travers de politiques d'aménagement et de mobilité douce.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Il est important de préciser que l'EIS est menée dans une perspective de développement durable et qu'à ce titre elle a des liens avec toutes les autres thématiques. Le lien est particulièrement fort avec la thématique environnementale notamment pour le traitement des problématiques liées aux nuisances sonores, à la qualité de l'air et de l'eau, aux dangers naturels, etc. En effet, des atteintes à l'environnement peuvent avoir des répercussions sur la santé. Dans cette perspective, la démarche préconisée dans le cadre du PA est celle d'une coordination EES – EIS.</p> <p>Concernant l'approche « durabilité », les cadres de référence utilisés sont : les postulats MONET, les éléments de développement territorial durable contenus dans le Rapport sur le développement territorial 2005 de l'ARE et ceux compris actuellement dans la nouvelle Stratégie de développement durable du Conseil fédéral.</p>



Evaluation d'impacts sur la santé					N°81	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Intégration du processus d'Evaluation d'impact sur la santé dans l'approfondissement du Schéma d'agglomération				2008-2009	PA	PA
Pour référence budget global Approfondissement Schéma d'agglomération (urbanisation, paysage, mobilité, environnement, Santé, etc.)	1'140	670,6	4	2008-2009	PA	PA
<b>Total 2008-2009</b>	<b>1'140</b>	<b>670,6</b>				



## Culture

Fortement marquée par le rayonnement international de Genève, l'évolution particulière de ce bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population cosmopolite, rassemblant, au sein d'un même espace francophone, près de 120 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif, des acteurs culturels et sociaux- culturels, dans la diversité et la richesse des échanges et pratiques culturelles. Ils contribuent ainsi à la construction quotidienne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dépassant les frontières et les limites administratives.

A l'échelle de l'agglomération, la politique de coopération culturelle établit donc plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en stratégies de mise en œuvre et en actions.

### Objectifs

Construire une stratégie commune de développement culturel pour :

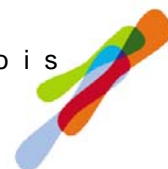
- Promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement.
- Promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.
- Aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

### Stratégies

- Mettre en réseau l'offre culturelle, promouvoir sa richesse et sa diversité.
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Initier un événement fédérateur d'agglomération.

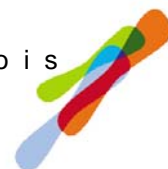
### Actions

- Créer un Atlas culturel transfrontalier (n°90).
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise (n°91).
- Événement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous » (n°92).

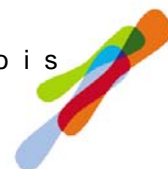


<b>Atlas culturel transfrontalier</b>		<b>90</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Site internet, promotion du site	
<b>Coûts</b>	Coût et financement à déterminer	

<b>Nature de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Développer, mettre en place et assurer la pérennité d'un « atlas » recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux acteurs culturels de l'agglomération.</p> <p>Dans sa version complète, l'atlas aura la forme d'un site internet permettant une recherche (navigation) par position géographique (sur carte), par thème, par types d'utilisateurs.</p> <p>Il répertoriera, les pratiques professionnelles et leurs publics, les projets pour amateurs, les diverses instances de formation, les centres d'information et de billetteries. Il précisera les adresses et les moyens d'accès, les mesures prises en faveur de certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées, handicapés).</p> <p>Des informations écrites et iconographiques, ainsi que des liens directs sur les sites internet respectifs et les agendas culturels, compléteront les indications de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en évidence la richesse et la diversité d'une offre culturelle de l'agglomération – pour la population résidente, pour les hôtes provisoires (notamment les touristes), pour les artistes et acteurs culturels, pour les décideurs politiques.</li> <li>- En obtenir un vision exhaustive, afin notamment de faciliter les choix d'implantation de nouveaux équipements éventuels, de coordonner les budgets publics de soutien aux institutions et aux indépendants, de limiter les doublons, les cumuls d'événements entrant en concurrence aux mêmes dates, etc.</li> <li>- Faciliter la mise en réseaux des institutions et des projets ponctuels oeuvrant dans des domaines complémentaires.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Porteurs de l'action</b>	Groupe de travail « Pratiques culturelles », représentants les services culturels des communes, communautés de communes, cantons et départements.
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalité de mise en oeuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un sous-groupe de travail spécifique pour élaboration d'un cahier des charges précisant les critères des informations à rassembler et le plan général du site,</li> <li>- Validation par les instances supérieures du Projet d'agglomération,</li> <li>- Collecte des informations par les services culturels des entités concernées,</li> </ul> </li> </ul>
<b>Calendrier</b>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du site et mise en ligne restreinte,</li> <li>- Validation.</li> </ul> <p>▪ <b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2007 : validation par les autorités compétentes,</li> <li>- 2007-2008 : Collecte des informations, élaboration de l'architecture du site et de sa charte graphique,</li> <li>- 2008-2009 : Mise en ligne du site ; promotion du site.</li> </ul>
<b>Coût et Financement</b>	Financement intégré aux budgets annuels ordinaires des collectivités publiques concernées. Demeure à déterminer le financement de la construction du site si elle n'est prise en charge par l'un des partenaires, ainsi que celui d'un poste à temps partiel pour assurer la mise à jours de l'Atlas.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Le groupe de travail « pratiques culturelles » établira une liste de critères d'évaluation et déterminera une méthode et un calendrier pour évaluer, à périodes à définir, la pertinence de l'Atlas, la validation de sa mise à jour, voire l'introduction de nouveaux critères de navigation.

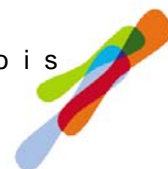


Atlas culturel transfrontalier					N°90	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	k€				
Définition du contenu	nd			2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Collecte des données, élaboration de l'architecture et de sa charte graphique	17,7	10,4		2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Mise en ligne du site, promotion du site	11,7	6,9		2008-2009	nd	CRFG, Groupe de Travail
<b>TOTAL</b>	<b>29,4</b>	<b>17,3</b>				

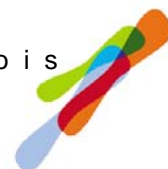


<b>Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise</b>		<b>91</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<p>Financement de cette action par les ressources internes à chaque membre (participation du personnel au groupe de travail).</p> <p>Financement de l'étude sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : à déterminer.</p>	

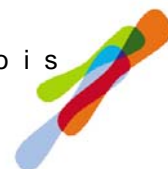
<p><b>Diagnostic et constat</b></p> <p><b>Nature de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Méthodologie</b></p>	<p>▪ <b>Diagnostic et constat</b></p> <p>Le territoire franco-valdo-genevois constitue un territoire riche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historiquement (de par son patrimoine, sa multiculturalité) avec une aptitude à se renouveler par le biais d'une création contemporaine foisonnante,</li> <li>- En terme de structures et acteurs culturels avec un souhait de développer le travail partenarial,</li> <li>- D'une volonté politique marquée d'encourager le travail en réseau sur l'ensemble du territoire.</li> </ul> <p>Néanmoins, ce territoire souffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une insuffisance d'équipements dans certains domaines (danse, locaux de répétition ...),</li> <li>- D'une forte concentration de structures en zone urbaine (Ville et partiellement Canton de Genève), d'un manque dans d'autres territoires (Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, certaines communes genevoises),</li> <li>- De difficultés à trouver des lieux d'implantation pertinents pour des équipements structurants,</li> <li>- D'absence de portage conjoint de projets rayonnants.</li> </ul> <p>▪ <b>Nature de l'action</b></p> <p>Réfléchir à l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p>
---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les échanges culturels transfrontaliers,</li> <li>- Aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins et les projets,</li> <li>- Définir des projets structurants à une échelle pertinente, celle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en synergie transversale avec le groupe urbanisation-mobilité du Projet d'agglomération,</li> <li>- Donner plus de poids à des projets structurants auprès des habitants du territoire, des institutionnels extérieurs (DRAC, Confédération ...) et auprès des partenaires privés (sponsors, mécènes) par un soutien de l'ensemble des membres de l'agglomération,</li> <li>- Mettre en oeuvre un accompagnement performant des porteurs de projets aboutissant à des conventions pluri-partenariales.</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Méthodologie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un état des lieux des équipements structurants existants dans l'agglomération franco-valdo-genevoise est indispensable (atlas transfrontalier – action culture n°1).</li> <li>- Parallèlement, nécessité d'identifier l'ensemble des besoins en équipements structurants (création ou développement de structures existantes). Possibilité de mettre en oeuvre une étude.</li> <li>- A partir de ces éléments, proposition auprès de la Commission « Culture de projets d'équipements structurants » à soutenir, formulation de propositions de lieux d'implantation et accompagnement des projets.</li> <li>- Réflexion transversale avec l'approche spatiale du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.</li> <li>- Collaboration avec le groupe de concertation culturelle (Etat et communes genevoises).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<p>Groupe de travail « Pratiques Culturelles » associant les représentants des cantons, des communes, intercommunalité, et des équipements structurants existants ou en projets du périmètre du Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'action lié au lancement de l'atlas transfrontalier (participation à la rédaction du cahier des charges) : 2007-2008,</li> <li>- Analyse sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : 2008-2009,</li> <li>- Formulation de propositions et accompagnement des projets d'équipements structurants : 2009-2011.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic précisant les besoins du territoire en matière d'équipements structurants,</li> <li>- Fréquence de réunion du groupe de travail,</li> <li>- Aboutissement des projets soutenus par le groupe de travail.</li> </ul>

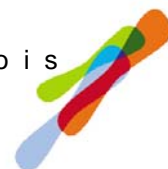


Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise					N°91	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Analyse des besoins	nd		1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur « les Pratiques Culturelles » – Projet d'agglomération
Formulation de propositions	nd		1	2009-2011	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur « les Pratiques Culturelles » – Projet d'agglomération

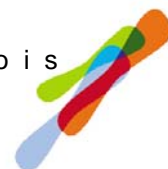


<b>Événement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous »</b>		<b>92</b> toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Evènement, Etude itinéraire Rousseau	
<b>Coûts</b>	76, 4 KCHF 44,9 K€ Financement à déterminer	

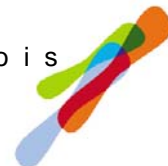
<p><b>Nature de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>▪ <b>Nature de l'action</b></p> <p>Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un projet culturel afin de fédérer les acteurs et le public franco-valdo-genevois.</p> <p>Saisir l'opportunité du projet d'envergure internationale, régional et local prévu en 2012 et initié par la Ville de Genève en collaboration avec de nombreux partenaires pour commémorer le tricentenaire de la naissance de Rousseau. Cette commémoration souhaite rassembler la population autour de la personne de Rousseau et des domaines qu'il a traités (musique, arts du spectacle, patrimoine culturel, arts plastiques et visuels, littérature, livre, traduction, philosophie, pédagogie). Les projets appelés à contribuer à cette mise en valeur de Rousseau et des Lumières peuvent prendre la forme d'expositions, de publications, d'opéra, de conférences, d'animations, de banquets républicains, de films, de colloques, de concours, de conférences, de jeux, de lectures, de promenades, de pièces de théâtre, de visites, de cycle de cinéma, de fête populaire.</p> <p>▪ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants ou prévus.</li> <li>- Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers).</li> <li>- Approfondir les coopérations en matière culturelle et artistique.</li> </ul> <p>▪ <b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation d'un certain nombre de communes du Projet d'agglomération en 2012 au projet 2012 Rousseau pour tous en organisant des événements et l'intégration de ces événements au programme des festivités, voire l'édition d'un programme spécifique des événements proposés dans ce territoire par les collectivités publiques pour célébrer Rousseau.</li> <li>- Avant 2012, l'organisation de projets culturels en partenariats par certaines communes, voire la reprise et l'adaptation par les communes intéressées de projets culturels qui se dérouleront à Genève à partir de fin 2007 (exposition, conférences, lectures, etc.).</li> <li>- La réalisation dans le cadre du projet de métropolisation d'un itinéraire Rousseau intégrant les trois ères géographiques (sillon alpin, région urbaine de Lyon et territoire du Projet d'agglomération).</li> </ul>
---	---



<p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Le CRFG, commission « Culture, éducation et sports », les communes et les structures de l'agglomération organisatrices et porteurs (es) d'événements, en étroite relation avec comité d'organisation et les commissions « Evénements » et « Relations Internationales » de Rousseau 2012.</p> <p>L'instruction des projets transfrontaliers sera effectuée par les groupes de travail thématiques concernés du CRFG, après avis de la commission Evénements Rousseau 2012.</p>
<p><b>Méthodologie et calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel public à projets destinés à se dérouler à Genève lancé début avril 2007.</li> <li>- Projets à remettre d'ici au 31 mars 2008, résultats dès le 15 septembre 2008.</li> <li>- Présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet au cours de la séance du 22 novembre 2007 de la commission « Education, culture et sports » du CRFG en lien avec la CES du CRFG/CDL.</li> <li>- 3 séances de présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet en octobre 2008 aux communes et structures organisatrices ou porteuses d'événements au sein de l'agglomération et des entités du CRFG afin de les inviter à participer à cette commémoration et à établir des projets en partenariats sur le territoire de l'agglomération.</li> <li>- Possibilité d'établir des partenariats jusqu'à fin 2010.</li> <li>- 2011 finalisation du programme, puis édition.</li> <li>- 2012 événements à l'échelle du territoire de l'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Coûts et Financements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chefs de projet Rousseau 2012 assurent la communication initiale du projet (appel à projets transfrontaliers, préparation de l'évènement 2007-2008).</li> <li>- <b>Chaque événement devra être financé par son (ses) porteur(s).</b></li> <li>- Une réflexion sera engagée au sein de la commission « Culture, éducation et sport » sur la pertinence que les entités membres du CRFG effectuent sur leurs budgets respectifs une réserve financière destinée au soutien des projets transfrontaliers retenus dans le cadre de Rousseau 2012.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission « Culture, éducation et sports » du CRFG.</li> <li>- Groupe de travail « pratiques culturelles ».</li> <li>- Commissions de la structure du projet</li> </ul>
<p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand nombre de partenaires déjà sollicités à l'échelle internationale, régionale et locale par la Ville de Genève : institutions culturelles du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, Grand Théâtre de Genève, Département de l'instruction publique du canton de Genève, Université de Genève, Genève Tourisme, Drac Rhône-Alpes, Ville d'Annemasse, Organisation internationale de la Francophonie, Unesco, Villes et communes dans lesquelles Rousseau a vécu (Paris, Venise, Montmorency, Neuchâtel, Môtiers-Travers, Lausanne, Chambéry, Annecy, etc.) Société Jean-Jacques Rousseau, Fondation de l'Espace Rousseau, Comité européen Jean-Jacques Rousseau.</li> <li>- Cf. site internet : <a href="http://www.rousseau2012.ch">www.rousseau2012.ch</a>.</li> <li>- Le groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » du CRFG/CdL pourra également être associé dans le but de mobiliser les écoles au travers de cet évènement.</li> </ul>



Evénement fédérateur d'agglomération « 2012 Rousseau pour tous »					N°92	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Fonds spécial	58,8	34,6	3	2008-2012	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur Pratiques Culturelles
1 <sup>er</sup> projet d'étude pour la réalisation d'un itinéraire Rousseau	17,6	10,3	1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur les Pratiques Culturelles
<b>TOTAL</b>	<b>76,4</b>	<b>44,9</b>				



## Economie

Bénéficiant d'infrastructures majeures (aéroport, autoroutes, TGV, universités), du rayonnement de Genève, d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, le territoire de l'agglomération se caractérise par une frontière qui crée une situation paradoxale.

D'une part, un fort dynamisme économique qui se traduit sur les dix dernières années par une croissance des emplois privés, du nombre d'entreprises, un taux de chômage faible. Ces évolutions, nourries par la diversité des caractéristiques économiques des bassins et des secteurs d'activité, se traduisent par une forte tertiarisation des emplois.

D'autre part, la forte concentration des emplois sur Genève (80%) et la croissance rapide du nombre de frontaliers<sup>2</sup> accentuent les tensions. La frontière alimente toujours un développement commercial, rapide, peu maîtrisé en périphérie, entretient un effet d'aspiration de la main d'œuvre qualifiée vers la Suisse romande et maintient une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse. Cette situation limite le développement de l'activité industrielle, du BTP et des services et fragilise l'attractivité du territoire.

Ces évolutions sectorielles et spatiales sont de nature à déséquilibrer le tissu économique du territoire, ainsi que la qualité des emplois en terme de compétences, de qualification et de pouvoir d'achat, tout en accentuant les tensions sociales. Aujourd'hui, la frontière agit à la fois comme un catalyseur du développement économique, et comme un facteur d'accroissement des inégalités économiques et sociales.

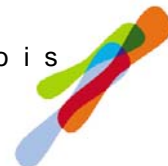
Les différences de politique et de culture économique de part et d'autre de la frontière, mais également la faiblesse des réflexions communes limitent globalement la compétitivité de l'agglomération. Dès lors, L'enjeu est de tracer une politique coordonnée d'accueil et de déploiement des activités économiques à l'échelle transfrontalière.

### Objectifs

- Assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois, et créer les conditions cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030.
- Promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire en favorisant les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire et selon les spécificités des territoires.
- Promouvoir un développement économique et social durable.
- Contribuer à renforcer l'offre et les retombées économiques du secteur international dans l'agglomération

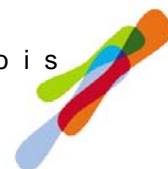
---

<sup>2</sup> en 2006, on compte 57'000 titulaires d'un permis, dont 46'500 en activité, soit 17,2 % des emplois genevois



### Stratégies et actions

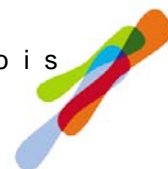
- Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises (n°100).
- Améliorer les conditions-cadre de la multilocalisation (n°101).
- Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique à l'échelle de l'agglomération (n°102).
- Promouvoir ensemble le territoire (n°103).
- Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique (n°104).



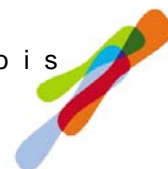
<b>Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises</b>		<b>100</b> <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Rencontres transfrontalières d'industriels, charte de priorité régionale, salons professionnels	
<b>Coûts</b>	(Fonctionnement) Budgets global : 50'000 € pour les exercices 2008 et 2009 afin de faciliter l'organisation de certaines manifestations  Financement : partenaires de la commission « Economie » du CRFG	

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de points relais d'information et de conseil dans les agences de développement ou offices de promotion économique du territoire.</li> <li>- Création d'une base documentaire et de « personnes ressources » commune et partagée.</li> <li>- Organisation de rencontres interentreprises régulières, voire la création ou l'appui au développement d'un club interentreprises.</li> <li>- Mise en place d'une charte de priorité régionale afin d'affirmer les exigences de qualité et de loyauté dans les relations interentreprises.</li> <li>- Encourager les entreprises à participer ensemble à des salons professionnels régionaux et internationaux.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, orienter et conseiller les porteurs de projet sur les conditions et les modalités de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération afin de favoriser le renouvellement du tissu d'entreprises et le développement économique de l'agglomération.</li> <li>- Développer les coopérations et les partenariats entre les entreprises du territoire et favoriser une promotion commune de leurs produits et activités.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>CRFG</p>
<b>Porteur de l'action</b>	

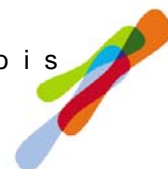
<sup>3</sup> Les coûts liés à la participation aux salons sont à la charge des entreprises ou de leurs organisations.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Les offices de promotion économique OPEG, OPI, ADE, MED et les organismes professionnels (CGPME, MEDEF, UAPG, FER), ainsi que l'Union lémanique des arts et métiers (ULAM) et l'Union lémanique des chambres de commerce (ULCC).</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des partenaires, des entreprises et des structures de développement et de promotion économique.</li> <li>- Mise en place d'une collaboration institutionnelle de part et d'autre de la frontière.</li> <li>- Création d'espaces d'information et de consultation.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Programme complet à établir au 31 décembre 2007 avec ces différents partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des rencontres transfrontalières entre industriels : fin 2008.</li> <li>- Charte de priorité régionale suite des rencontres transfrontalières (fin 2009).</li> <li>- Salons professionnels : Bourse translémanique des affaires – (en cours)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Inforum - octobre 2008 – (à l'étude)</li> <li>Pollutec – (à l'étude)</li> </ul> </li> </ul>

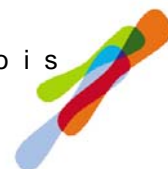


Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises						N°100
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Organisation manifestations	85	50	2	2008-2009	A définir. Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
<b>Coûts totaux</b>	<b>85</b>	<b>50</b>				

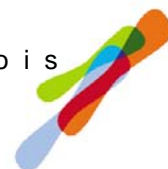


<b>Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation</b>		<b>101</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Vademecum des APP/APU, information, promotion de la bilocalisation	
<b>Coûts</b>	Budget création graphique et impression du <i>vademecum</i> : 25'000 €, soit 42'160 CHF  Financement : partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	

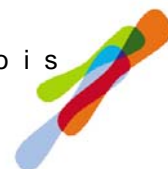
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier et décentraliser les procédures au niveau local adapté pour le traitement des accords préalables sur les prix de transfert pour les PME/PMI transfrontalières, a minima par un premier avis technique des services concernés.</li> <li>- Elaborer un <i>vademecum</i> de la bi localisation : brochure sur les accords préalables sur les prix de transfert, sur les détachements, de travailleurs et les régimes sociaux et fiscaux correspondants et engager une politique de promotion de la bi-localisation par et auprès des organismes professionnels en Suisse et en France : CCIG, FER, UAPG, UIG, Chambres de commerce et d'industrie françaises, Chambres des métiers, CGPME ...</li> <li>- Etudier et élaborer un « Passeport d'entreprise frontalière » afin de faciliter les échanges quotidiens entre PME frontalières (Douanes françaises et suisses) dans le pays voisin.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les bi localisations pour rééquilibrer le développement économique et l'emploi de l'agglomération et pour renforcer l'attractivité du territoire, y compris dans le domaine de l'innovation.</li> <li>- Améliorer l'information et les conseils auprès des porteurs de projet, des institutions.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> Actions 1 et 2 : Les offices de promotion économique OPEG, ADE, MED et pour la xdiffusion les organismes professionnels, l'ULAM et l'ULCC. Action 3 : ULAM et ULCC.</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et accord des services fiscaux 74 et 01, ainsi que du bureau CF3 du Ministère des finances.</li> <li>- Faire valider par le CRFG et par la Commission mixte franco-suisse, la nécessité d'une décentralisation au niveau départemental des APP aux PME/PMI du territoire pour le développement de l'agglomération et prévoir des ressources financières pour la publication (support papier et en ligne) du <i>vademecum</i> de la bi-localisation et pour sa promotion (actions médiatiques).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Calendrier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin octobre 2007 : <i>Vademecum</i> des APP/APU,</li> <li>- Fin février 2008 : Réunions avec les partenaires (Services fiscaux français, AFC, UAPG/FER, Chambres de commerce, CGPME, etc.),</li> <li>- Fin 2008 : Opérations promotionnelles - 1er et 2e semestre 2008 -, pour les fiduciaires / experts comptables et pour les entreprises et diffusion sur les sites Internet et les documentations des partenaires.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

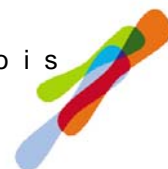


Améliorer les conditions-cadres de la multilocalisation						N°101
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Création, impression, diffusion <i>Vademecum</i> de la Bilocalisation	42,16	25	5	2007-2008	Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
Opérations promotionnelles	nd	nd	3	2008	Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
<b>Coûts totaux</b>						

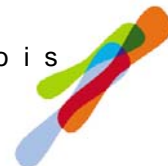


<b>Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique (PPDE) à l'échelle de l'agglomération</b>		<b>102</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Identification des pôles, profil des pôles, facilitation réglementaire, démarche participative, prospective économique, incitation financière.	
<b>Coûts</b>	Budget spécifique : 20'000 CHF (11'928 €) Budgets globaux liés : 930'000 CHF (547'058 €)	

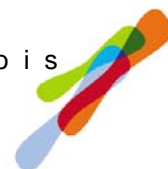
<p><b>Objectifs</b> <b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois et créer les conditions cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030 (dont 30% dans la partie française de l'agglomération).</li> <li>- Promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire en favorisant les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire et selon les spécificités des territoires.</li> <li>- Promouvoir un développement économique et social durable.</li> <li>- Contribuer à renforcer l'offre et les retombées économiques du secteur international dans l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Actions</b> <p><b>1. Dimension de Politiques de services :</b></p> <p>1.1 Préparer les conditions cadres d'un développement intégré (économie, environnement, social) au travers du lien entre stratégie spatiale et services à la population (logement, mobilité, etc.), en veillant à la participation, outre du monde politique, des milieux économiques et de la société civile, à l'élaboration du processus.</p> <p>1.2 Synthétiser la connaissance du tissu économique transfrontalier en s'appuyant sur les sources existantes, mettre en évidence ses tendances lourdes à l'échéance 2030, et développer la communication de ces données à l'intention des acteurs concertés dans le cadre de la PPDE.</p> <p>1.3 Mettre en place, à l'échelle globale (d'agglomération) une cellule d'échange intégrant les collectivités parties prenantes et les structures de développement économique, ainsi que, en tant que de besoin, les acteurs économiques privés.</p> <p>Cette cellule d'échange aura pour vocation de coordonner les travaux relatifs à la Politique des</p> </li> </ul>
--	--



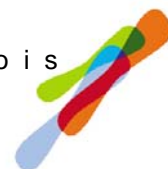
	<p>pôles de développement économique et s'attachera notamment à inventorier les expériences et les pratiques mises en œuvre sur d'autres territoires.</p> <p><b>2. Dimension spatiale :</b></p> <p>2.1 Préciser les Pôles de développement économique de l'agglomération (en veillant à ce que les aires retenues pour les activités industrielles et technologiques soient de taille suffisante et suffisamment représentatives) au travers de l'approfondissement du Schéma d'agglomération, des zooms par PACA et PSD, de l'étude des centralités régionales et des sites potentiels autour des gares. Cette démarche se fera dans une approche intégrée de l'urbanisation (des espaces pour les logements, pour les activités - tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique - pour les équipements, pour les espaces publics), de la mobilité et de l'environnement, dans une perspective de développement durable (prise en compte systématique des préoccupations sociales, environnementales et économiques).</p> <p>2.2 Profiler les pôles selon la vocation et les profils des territoires et des entreprises (tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique).</p> <p>Une attention particulière sera portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mixité fonctionnelle, qui sera étudiée de manière différenciée selon les territoires et les types d'activités ;</li> <li>- au profil de mobilité des entreprises (en fonction de la nature de leurs activités) et des territoires en veillant à localiser les activités économiques dépendantes du transport individuel dans des lieux adaptés. De même, afin d'optimiser la correspondance entre profil des territoires et profil des entreprises, une démarche « par exclusion » pourra être envisagée pour la localisation des entreprises, en fonction de leur typologie ;</li> <li>- aux complémentarités à établir entre PSD français et suisses ;</li> <li>- aux besoins des entreprises nouvelles ou en expansion, et aux besoins liés à la relocalisation des entreprises existantes.</li> </ul> <p>2.3. Les PSD et les centres régionaux constituent les projets qui nécessitent le plus une action commune. La démarche débutera par une expérimentation parmi ceux-ci.</p> <p>2.4 Développer des solutions financières et réglementaires qui permettent la maîtrise foncière, la réalisation des études, l'aménagement et la gestion des Pôles de développement économique concernés, notamment en développant les procédures et les outils pour pouvoir mettre à disposition dans un délai efficace des terrains répondant aux besoins des entreprises qui aimeraient se développer ou s'installer sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>2.5 Appliquer aux études spatiales une démarche participative impliquant outre le monde politique, les milieux économiques et professionnels et la société civile.</p>
<p><b>Pilotage</b> <b>Porteur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> Projet d'agglomération – CRFG, Groupe de travail « Economie »</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Equipe du Projet d'agglomération</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production simultanée de prestations : projet spatial et fonctionnel ;</li> <li>- Intégration des objectifs des différentes politiques publiques ;</li> <li>- Coordination des différentes échelles d'analyse ;</li> <li>- Partenariat complexe permettant la coproduction.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie, urbanisation, mobilité, environnement.</p>

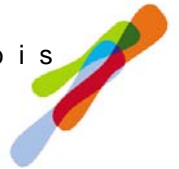


Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique (PPDE) à l'échelle de l'agglomération						N°102
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	CHF	€				
Dimension de politiques des services						
1.2 Synthèse de la connaissance du tissu économique transfrontalier	20'000	11'928	1	2008-2009	PA	PA / CRFG
Dimension spatiale						
2.1 Préciser les Pôles de développement économique 2.2 Profiler des pôles 2.4 Faciliter et accélérer les procédures réglementaires	Ces actions spatiales découlent des différentes études urbaines nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'agglomération. A titre d'information, le budget total prévisionnel (approfondissement du PA pour la PPDE et valorisation des sites potentiels autour des gares, études urbaines par couloir) est de 700'000 CHF (411'765 €).					
Participation (dimension spatiale et de politiques de services)						
1.1 et 2.5 Participation du monde politique, des milieux économiques et professionnels et de la société civile, à l'élaboration du processus	La démarche participative de la Politique des pôles de développement économique est intégrée au budget total prévisionnel prévu pour la participation et la communication du Projet d'agglomération, soit pour information 230'000 CHF (258'824 €)					
<b>Coûts totaux spécifiques à la PPDE</b>						
	<b>20'000</b>	<b>11'928</b>				
<b>Budgets globaux liés</b>						
	<b>930'000</b>	<b>547'058</b>				

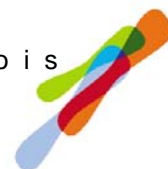


<b>Promouvoir ensemble le territoire</b>		<b>103</b>
<b>Projets clés</b>	Outils de promotion partagés, participation commune pour certains salons professionnels, etc.	
<b>Coûts</b>	Coût à définir Financement des outils de communications partagés, supportés par chaque agence de développement.	
		<b>toute l'agglomération</b>

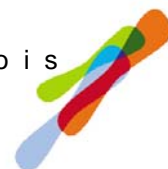
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des outils de promotion partagés (Internet) prenant en compte les entreprises phares françaises et suisses de l'agglomération, en mettant en place des messages thématiques forts en fonction des spécificités du territoire.</li> <li>- Participer ensemble à des salons professionnels (par ex. MIPIM, Pollutec) de prospection et de promotion (définition des cibles pilotes communes, des offres d'intérêts majeurs pour l'agglomération).</li> <li>- Accueillir en commun de manière professionnelle des investisseurs et leur proposer en fonction de leurs besoins des formules combinées Suisse / France pour une implantation initiale ou un développement ultérieur.</li> <li>- Elaborer une « charte de bonnes pratiques » : information mutuelle sur les implantations en cours et respect d'un code de bonne conduite afin de garantir que tout investisseur qui a ciblé la territoire de l'agglomération ne se détourne pas du territoire sans que les toutes les offres correspondants à sa demande ne lui ait été proposées.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> Mieux valoriser l'attractivité du territoire de l'agglomération transfrontalière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir auprès d'investisseurs externes une image forte, et lisible du territoire de l'agglomération et une vision identique de chaque site.</li> <li>- Offrir des solutions adaptées et variées pour l'implantation et le développement d'entreprises, notamment dans le cadre des bi localisations, afin de conforter la compétitivité du territoire par rapport à ses concurrents.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> OPEG, MED, ADE, FTI.</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Modalités</b></li></ul> <p>Mobilisation supplémentaire des structures de développement économique et territorial de chaque territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Calendrier</b></li></ul> <p>Mars 2008.</p>
--	---

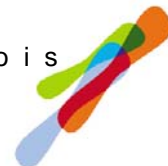


Promouvoir ensemble le territoire					N°103	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Elaboration d'outils de promotion, participation salons, etc	nd	nd (à def)	1	2008-2009	Offices de Promotion, ADE, MED, etc	CRFG, commission « Economie »

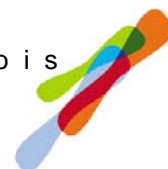


<b>Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique</b>		<b>104</b> <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Offre commune pour l'hôtellerie lors de grandes manifestations, offres complètes pour accompagnants et familles de congressistes, produits « excursions », etc	
<b>Coûts</b>	Pris en charge par les Offices du tourisme et les organisations professionnelles.	

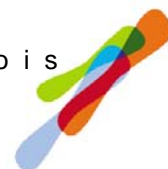
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des offres de congrès par Genève-Tourisme aux organisations touristiques françaises (2008-2012) et des appels d'offres aux hôteliers français afin de renforcer l'offre de l'agglomération.</li> <li>- Proposer des offres complètes journée et demi-journée, été et hiver, pour les accompagnants et leurs familles, intégrer ces offres dans la documentation promotionnelle de Genève-Tourisme et les promouvoir auprès des « Professional Congress Organizers » présents à Genève.</li> <li>- Etablir un fichier des lieux et offres de séminaires et manifestations en France voisine et à Genève, en faire la promotion à travers les organisations touristiques genevoise et du Genevois français, ainsi que des organisations économiques (Chambres de commerce et d'industrie, OPI, organisations professionnelles...).</li> <li>- Promouvoir des produits «excursions transfrontalières» pour les groupes et les familles auprès des caristes et organisateurs d'excursion.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre commune en France voisine et à Genève, pour l'hôtellerie lors des grandes manifestations, pour l'accueil des séminaires et des manifestations.</li> <li>- Développer et vendre une offre ciblée pour accompagnants et familles de congressistes en France voisine.</li> <li>- Développer une meilleure connaissance mutuelle de nos territoires et de leur culture régionale.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> : CRFG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Collaboration entre Genève-Tourisme et les organisations touristiques françaises frontalières (le réseau touristique du Genevois haut-savoyard, l'OT de l'agglomération annemassienne, la CC du Pays de Gex, la CC du Bassin Bellegardien, le SEMAG Archamps, le Syndicat des hôteliers du Genevois, les interlocuteurs privés majeurs pour le Pays de Gex, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, etc.) pour réaliser progressivement ces objectifs.</p>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Modalités</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Ressources financières pour fichiers et documentations.</li><li>- Ressources financières pour petites manifestations de promotion.</li><li>- Mobilisation supplémentaire des ressources humaines des organisations touristiques genevoise et du Genevois français (01 et 74).</li></ul></li><li>▪ <b>Calendrier</b><p>Actions initiées dès 2007 et développées en 2008.</p></li></ul>
--	---



Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique					N°104	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Transmission des offres de congrès	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Proposer des offres complètes pour accompagnants des congressistes	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Fichier commun des lieux et offres de séminaires	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Promotion de produits « excursions transfrontalières »	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG



## Agriculture

### Objectifs

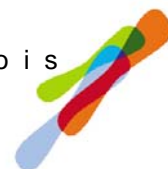
- Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité.
- Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
- Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.
- Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.

### Stratégies

- Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; mettre en place des plateformes transfrontalières d'exportation de produits régionaux.
- Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire.

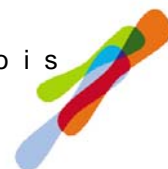
### Actions

- Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; approvisionnement local en produits agricoles (promotion de filières, circuits courts, etc.) (n°110).
- Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles (poursuivre et approfondir le volet Environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération) (n°111).

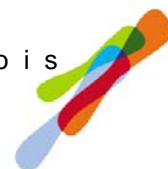


<b>Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles</b>		<h1>110</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Valorisation du contingent laitier ; coopérative de maraîcher, circuits courts, soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux, étude et suivi de l'approvisionnement local, projet de développement régional agricole	
<b>Coûts</b>	A déterminer	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Si l'approvisionnement local en biens alimentaires paraissait évident autrefois, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Or le secteur agricole est avant tout fournisseur de produits alimentaires. C'est pourquoi, le lien entre le producteur et le consommateur doit être restauré.</p> <p>Chaque région de l'espace transfrontalier est constituée d'exploitations très diversifiées et de nombreuses unités de transformation fermières artisanales et industrielles. Il s'agit de soutenir et de développer ces structures pour que l'agriculture locale puisse approvisionner au mieux les quelques 800 000 consommateurs, par une meilleure valorisation de ses produits dans un concept de souveraineté et de sécurité alimentaire qui s'inscrit dans une politique de développement durable. Cette proximité des consommateurs doit à la fois permettre un meilleur échange entre le monde urbain et rural mais aussi offrir une meilleure rétribution pour les produits agricoles.</p> <p>Plusieurs dénominations de qualité et de provenance (AOC, IGP, « Genève-Région Terre-Avenir » et « Produits du Terroir Vaudois », « Les Saveurs du Jura Vaudois », etc.) donnent déjà une notoriété particulière aux productions locales qualitatives et à leur terroir qu'il s'agira de renforcer ou d'étendre.</p> <p>Suite à la concrétisation des accords bilatéraux, l'exportation de produits agricoles, viticoles et charcutiers est désormais accessible, mais peu explorée. Des tentatives individuelles existent, toutefois le dynamisme est annihilé par la méconnaissance des formalités et le manque de savoir-faire. L'expérience et la connaissance acquise ne sont pas utilement mises à profit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs de l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la valorisation locale des productions de l'espace transfrontalier avec un éco-bilan favorable.</li> <li>- Reconquérir des marchés locaux en facilitant notamment les passages de frontière pour les produits agricoles destinés à la vente ou à la transformation.</li> <li>- Sensibiliser la population des rôles multiples de l'agriculture.</li> <li>- Faciliter les flux de marchandises ou d'animaux destinés à la production et la commercialisation dans l'agglomération.</li> </ul> <p><b>A titre d'exemples</b>, cette action pourrait se décliner en plusieurs axes :</p>
---	--



	<p><b>Valorisation du potentiel de production laitière de l'agglomération</b></p> <p>Renforcer le partenariat et (re)définir un projet entre les laiteries réunies de Genève, acheteur, et les producteurs de lait de la Zone Franche, de Genève et du district de Nyon qui prenne en compte l'important potentiel de consommateurs locaux et qui présente surtout un éco-bilan favorable (peu de transport) ainsi qu'une bonne traçabilité et une qualité irréprochable attendue par les consommateurs. Cette démarche vise à revaloriser le lait à la production par la promotion et la commercialisation de produits laitiers.</p> <p><b>Maraîchage</b></p> <p>Maintenir une coopérative des maraîchers forte qui regroupe l'ensemble des producteurs genevois, zoniens et du district de Nyon afin de garantir une offre en produits régionaux destinées à la consommation locale.</p> <p><b>Circuits courts</b></p> <p>Des points de vente communs, ouverts aux produits agricoles de l'agglomération, pourraient être créés. Ces derniers s'appuieraient notamment sur les labels multi-produits existants (p. ex. « Genève Région – Terre d'avenir » et « Produits du Terroir Vaudois » ou sur le Réseau « Bienvenue à la Ferme »), qui sont de véritables opportunités pour la stratégie de commercialisation.</p> <p><b>Etude et suivi de l'approvisionnement</b></p> <p>Etablir et suivre le taux d'auto-approvisionnement de l'agglomération, étudier les marchés, les productions et se fixer des objectifs (taux d'auto-approvisionnement en 2030).</p> <p><b>Soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux</b></p> <p>Assister les producteurs (p. ex. vins, charcuterie) dans leurs démarches et formalités d'exportation, afin de leur permettre de valoriser leurs produits de haute qualité dans l'agglomération.</p> <p><b>Projets de développement régional agricole</b></p> <p>Des projets intégrés de développement régional agricole peuvent atteindre simultanément des objectifs d'intérêt public (relation ville-campagne, qualité de l'environnement naturel périurbain) et des objectifs d'entreprises agricoles dynamiques (valeur ajoutée, diversification) grâce à d'intéressantes synergies régionales...</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>CRFG – Intervenants agricoles et économiques de l'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action (potentiel)</b></li> </ul> <p>Intervenants agricoles et économiques de l'agglomération, CRFG - groupe « Agriculture » de la commission « sécurité et réglementation générale ».</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>A déterminer.</p> <p>Calendrier : 2008-2009.</p>



<b>Modalités d'évaluation</b>	A déterminer.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Environnement – économie – santé.

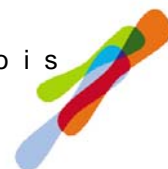


Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles					N°110	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Valorisation du contingent laitier	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Maraîchage	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Circuits courts	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Etude et suivi de l'approvisionnement	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Projets de développement régional agricole	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe Agriculture

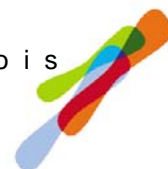


<b>Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire</b>		<h1>111</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Maintien, organisation et développement du territoire agricole. Mise en œuvre du Schéma d'agglomération.	
<b>Coûts</b>	Approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global 2008-2009) : 1'140 KCHF (670'6 K€)	

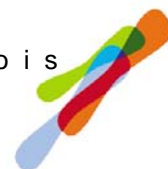
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>Sur les bases du diagnostic agricole transfrontalier, les professionnels et milieux agricoles de l'agglomération ont défini un cadre de travail (éléments ci-dessous) pour poursuivre la réflexion sur l'avenir des espaces agricoles.</p> <p>Ces éléments s'inscrivent dans les objectifs poursuivis pour la mise en œuvre et l'approfondissement du Schéma d'agglomération, incluant une approche spécifique agricole (préservation du foncier agricole) à mettre en regard du développement territorial. De même, les indicateurs proposés pour analyser l'évolution du territoire sont intégrés dans les objectifs de constitution de produits géographiques à l'échelle de l'agglomération (fiches actions 140-147). Dans ce cadre, un important travail de coordination et de concertation sera engagé avec les professionnels et milieux agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'être humain doit se situer au centre de ce projet. Or, pour que la population de l'agglomération puisse se loger, se déplacer, travailler, se divertir, il faut avant tout qu'elle puisse se nourrir.</li> <li>- L'objectif premier est de maintenir durablement sur le territoire de l'agglomération transfrontalière une agriculture productrice tout en tenant compte de toutes ses autres fonctions.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic agricole transfrontalier (réalisé dans le cadre du CRFG en 2006) doit servir de base à la réflexion.</li> <li>- Envisager les espaces agricoles comme possédant la fonction de nourrir la population et non comme des espaces « vides » qui constituent une réserve foncière pour l'urbanisation.</li> <li>- Identifier et caractériser les entités agricoles cohérentes, afin d'établir notamment une carte des espaces agricoles nécessaires et à préserver pour une activité agricole durable dans l'agglomération.</li> <li>- Identifier et évaluer les pressions subies par ces entités et proposer des moyens de gestion.</li> </ul> </li> </ul>
---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des indicateurs de l'évolution territoriale transfrontalière pouvant notamment servir d'outil dans les décisions d'aménagement sous la forme d'un observatoire du territoire.</li> <li>- Conduire des actions de sensibilisation sur les fonctions nourricières, patrimoniales, environnementales et de délasserement du territoire agricole.</li> </ul> <p><b>Coordination avec le Schéma d'agglomération :</b></p> <p>La mise en œuvre du Projet d'agglomération prévoit de poursuivre et d'approfondir le volet Environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération. Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'inventaire et la définition des grandes entités agricoles</li> <li>- Proposer des mesures de protection et de mise en valeur</li> <li>- D'engager une action spécifique pour la proposition de pesées d'intérêt entre préservation, urbanisation et conditions d'exploitation pour les lieux de « frottement » identifiés.</li> </ul> <p><b>Coordination avec la constitution de produits géographiques d'observation (fiches actions 140-147)</b></p> <p>Les produits géographiques proposés au travers des actions 140-147 permettront d'observer l'évolution de l'agglomération (urbanisation, espaces agricoles, etc.)</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Projet d'agglomération – Professionnels et milieux agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action (potentiel)</b></li> </ul> <p>- AgriGenève, Prometerre, Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, CRFG : groupe « espaces naturels et agricoles » de la commission « logement et environnement » et intervenants agricoles.</p> <p>- Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>Approfondissement du Schéma d'agglomération (volet Environnement et espaces agricoles) : Pilotage Projet d'agglomération. Une approche spécifique relative à l'agriculture sera conduite pour être au final croisée dans une pesée d'intérêt globale avec les questions d'urbanisation, de transport, d'environnement et de paysage.</p> <p>Calendrier 2008.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A déterminer.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation - environnement – mobilité.</p>



Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire						N°111
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Agriculture : projet espaces agricoles	160	94	3	2008	PA	PA
Approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global)	980	576,6	4	2008-2009	PA	PA
Coût total	1'140	670'6				



## Logement

### Objectifs

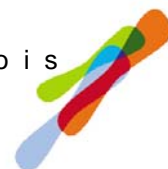
- Développer et mettre en oeuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (Plan directeur de l'habitat transfrontalier et Schéma d'agglomération).
- Construire des logements équitablement répartis au sein de l'agglomération, accessibles pour tous.
- Accueillir 200'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et suisse.
- Promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).

### Stratégies

- Faire émerger, avec les élus, l'administration, la société civile et les acteurs de l'économie, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.
- Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur cantonal, à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le Schéma d'agglomération.
- Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération.
- Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat, objectifs adaptés et confrontés au Schéma d'agglomération.
- Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations à faibles revenus; proposer une offre suffisante, en Suisse et en France, de logements accessibles (ou à loyers modérés).
- Encourager la qualité (notamment énergétique) des bâtiments.

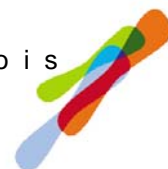
### Action

- Politique du logement et mise en oeuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (n°120)

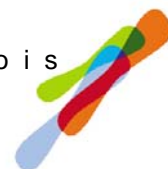


<b>Politique du logement et mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier</b>		<b>120</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Plan directeur de l'habitat transfrontalier, Schéma d'agglomération, Données de base, aspirations résidentielles des ménages, planification, outils et dispositifs de production, projets urbains.	
<b>Coûts</b>	Fonctionnement : études (1'320 KCHF ; 811,8 K€) : 1) Planification spatiale stratégique : inventaire du foncier+ approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global). 2) Leviers pour faciliter la production de logement.	

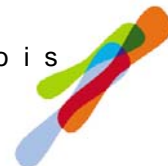
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Stratégies générales</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coordination</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et mettre cohérence le Schéma d'agglomération et le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Prospective du logement</b> <p>Analyse de l'offre, des besoins et des aspirations résidentielles</p> </li>   <li>▪ <b>Mesures spatiales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondir l'étude des Projets stratégiques de développement (PSD) offrant d'importants potentiels de construction de logements (cf. proposition 1 du PDHT)</li> <li>- Favoriser la création de nouveaux quartiers d'intérêt d'agglomération (cf. proposition 5 du PDHT)</li> <li>- Politique foncière : réalisation d'un inventaire du foncier (cf. proposition 2 du PDHT),</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Outils d'agglomération</b> <p>Poursuivre les études nécessaires pour une politique concertée de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité pour la création d'un outil de portage foncier (Cf. proposition 2 du PDHT), etc.</li> <li>- Management de projet urbain : comparaison et évaluation de techniques de management de projets facilitant la construction de logements.</li> </ul> <p>Etudier l'adaptation et la simplification des réglementations et des outils d'aménagement afin</p> </li> </ul>
---	---



	<p>de faciliter la production de logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte de qualité (urbaine, énergétique) pour les politiques de soutien à la production de logements locatifs aidés (cf. proposition 4 du PDHT).</li> <li>- Etudier la mise en place d'une cellule professionnelle interdisciplinaire d'appui aux projets, coordonnées avec la Politique des pôles de développement économique.</li> <li>- Etude de l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré (proposition 3 du PDHT).</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Groupe de travail « Logement » - Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteur financier</b> Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<p>Production simultanée de prestations : projet spatial et fonctionnel ; intégration des objectifs des différentes politiques publiques ; coordination des différentes échelles d'analyse ; partenariat complexe permettant la coproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b> : 2008-2009.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, environnement, observation (Données de base).</p>



Politique du logement – Mise en œuvre du PDHT : 2008 - 2009						N°120
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
1) Planification spatiale stratégique :						
Réalisation d'un inventaire du foncier mobilisable	80	47,2	4	2008-2009	PA	PA
Approfondissement du Schéma d'agglomération	1'060	623'4	4	2008-2009	PA	PA
Sous-total 1 : planification spatiale stratégique	1'140	670'6				
2) Leviers pour faciliter la production de logement :						
Aspiration résidentielle des ménages (besoins en logement)	180	141'2	3	2008-2009	PA	CRFG- PA
Management projet urbain (pour faciliter la production)						
Outils réglementaires et opérationnels						
Sous-total 2 : leviers pour faciliter la production de logement	180	141'2				
<b>Coûts action 1 + 2 :</b>	<b>1'320</b>	<b>811,8</b>				



## Environnement

### Objectifs

- Gérer les ressources naturelles locales (sol, eau, énergie, forêt-bois, matériaux minéraux, valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.
- Préserver et valoriser les espaces naturels et paysages, ainsi que leurs interconnexions.
- Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.
- Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.

### Stratégies

- Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus d'établissement et de mise en oeuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).
- Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, ressources énergétiques, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.

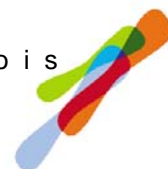
### Actions

- Eau (n°130).
- Energie (n°131).
- Qualité de l'air (n°132).
- Ressources en matériaux et déchets (n°133).
- Risques Industriels et technologiques (n°134).
- Nature et paysage (n°135).

Concernant la problématique du bruit, l'échelle territoriale du Projet d'agglomération, ainsi que le degré de précision des données qui lui sont associées, ne permettent pas une appréhension rigoureuse et cohérente de la problématique des émissions et immissions sonores.

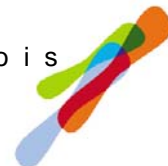
A ce titre, il faut souligner le fait que les options « urbanisation-mobilité » du Projet d'agglomération intègre une volonté de minimisation des nuisances environnementales, notamment au niveau des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que de pollution sonore.

Dès lors, la mise en œuvre de ces options se fera de manière coordonnée avec les mesures environnementales déjà initiées actuellement (programmes d'assainissement du bruit routier, plan d'assainissement de la qualité de l'air, ...).



<b>Eau</b>		<b>130</b>
<b>Projets clés</b>	Pérenniser les ressources en eau ; maîtriser le, régime hydrologique des cours d'eau ; protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.	
<b>Coûts</b>	A définir	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p><b><i>Partager et pérenniser les ressources en eau.</i></b></p> <p>La ressource en eau est répartie de façon inégale dans le périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs, qui s'aggraveront avec le développement et l'urbanisation. Des solutions de partage équitable de l'eau, respectueuses du développement durable devront être trouvées. Dans ce contexte, plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des ressources avec une appréciation quantitative et qualitative.</li> <li>- Inventaire des entreprises distributrices et leur périmètre d'adduction.</li> <li>- Evaluation des situations problématiques actuelles ou dans un proche avenir.</li> <li>- Solutions lors de situations de crise.</li> </ul> <p><b><i>Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau.</i></b></p> <p>L'urbanisation induit des dégradations des régimes hydrologiques des cours d'eau conduisant à une augmentation des risques d'inondation et d'érosions pour les zones situées à l'aval. Par ailleurs, en modifiant le cycle de l'eau, elle rend les étiages encore plus sévères, mettant ainsi en péril l'équilibre écologique des milieux. La maîtrise des régimes est un enjeu majeur du Projet d'agglomération car elle permet de définir des périmètres de développement exempts de risque et assurer une protection durable du bâti existant. Elle passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection des zones humides.</li> <li>- La protection, voir la réhabilitation des secteurs d'expansions de crues.</li> <li>- Une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées.</li> </ul> <p>S'inscrivant dans un esprit de solidarité amont-aval, la maîtrise des régimes implique une coordination transfrontalière forte, autant pour les études que pour les réalisations.</p> <p>Pour être équitable, la mise en place d'une politique transfrontalière de gestion des eaux pluviales doit donc s'appuyer sur une méthodologie commune. L'harmonisation des outils, en</p>
--	--



particulier au travers d'une modélisation hydrologique et hydraulique des écoulements, permettra notamment d'assurer un niveau homogène de protection contre les crues sur tout le périmètre du Projet d'agglomération.

***Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.***

Le développement urbain mal maîtrisé est un facteur important de perturbation des milieux aquatiques naturels par ses effets sur la qualité des eaux, les régimes hydrologiques et l'écomorphologie. Les cours d'eau constituent dans bien des cas la colonne vertébrale des réseaux écologiques. Le Projet d'agglomération devra être en mesure de concilier les exigences de la nature avec celles du développement urbain en assurant notamment la mise en réseau par les corridors « verts-bleus » des différents réservoirs écologiques.

***Assainissement***

En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, la collaboration transfrontalière et intercantonale est déjà très bien instaurée. En effet, les stations d'épuration (STEP) genevoises traitent actuellement les eaux usées provenant de près de 36'000 habitants de France voisine, alors que, dans l'autre sens, les eaux usées produites par environ 1'200 habitants du canton de Genève sont traitées dans des STEP françaises. De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois sont traitées dans des STEP vaudoises. A partir de 2009, environ 40'000 habitants supplémentaires du Pays-de-Gex seront raccordés sur la nouvelle STEP genevoise de Bois-de-Bay. De par l'abandon des petites unités de traitement au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP, cette collaboration transfrontalière et intercantonale permet d'une part une rationalisation des coûts de l'assainissement et d'autre part une meilleure performance de traitement avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles. Elle perdurera dans le cadre du Projet d'agglomération et de nouveaux partenariats locaux et/ou régionaux devront être étudiés à chaque fois que l'occasion se présentera, notamment lors du renouvellement d'installations d'épuration anciennes ou lors de développements de l'urbanisation dans des secteurs proches des limites cantonales ou nationales.

▪ **Objectifs**

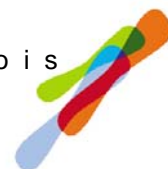
La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire. Cela implique notamment la prise en compte systématique de la problématique eau dans les outils d'aménagement du territoire tels que plan directeur cantonal et communal, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans d'aménagement, etc.

Les différentes actions initiées dans le cadre des contrats rivières devront être mises en réseau et pérennisées. Ces derniers arrivant à échéance entre 2011 et 2012 de nouveaux outils institutionnels et opérationnels devront leur succéder comme les schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux français (SAGE) et leurs équivalents genevois (SPAGE).

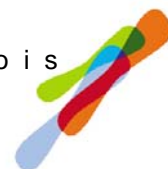
L'opportunité de la constitution d'une communauté de l'eau transfrontalière doit être examinée afin de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans un contexte



	<p>hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne) ainsi que faciliter l'assainissement des eaux.</p> <p>Toutes ces actions doivent se placer dans un principe de solidarité en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des ressources (zones riches ou limitées),</li> <li>- Protection contre les crues (amont – aval),</li> <li>- Protection des milieux (mise en réseaux).</li> </ul>
<b>Porteur de l'action (potentiels)</b>	Groupe de travail « Gestion de la ressource en eau » de la Commission « Logement et environnement » du CRFG, DDAF, DDASS, etc.
<b>Calendrier</b>	2008-2009.
<b>Modalités d'évaluation</b>	En cours de définition et de négociation.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Urbanisation, mobilité, économie, agriculture.

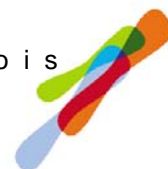


Eau					N°130	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Partager et pérenniser les ressources en eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux : définition des axes de travail	nd			2008-2009		CRFG

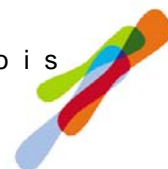


<b>Energie</b>		<b>131</b>
<b>Projets clés</b>	Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables	
<b>Coûts</b>	A définir : programmes nationaux, régionaux, cantonaux et locaux d'incitation au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Le partenariat public - privé dans le cadre du développement d'infrastructures énergétiques et de contracting	
		<b>toute l'agglomération</b>

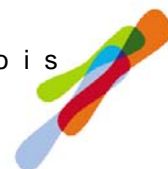
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p><b>Cadre commun harmonisé</b></p> <p>Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir des réglementations, outils de planifications et stratégies applicables aux différentes entités territoriales (objectifs de qualité, indicateurs de suivi, maîtrise de la demande et diversification des sources d'énergie, cadastre des énergies).</p> <p><b>Revalorisation des bioénergies</b></p> <p>Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication, l'approvisionnement et l'utilisation de bioénergie (biocarburants, biocombustibles) ayant un écobilan de production et d'approvisionnement positif, tout en donnant la priorité à l'agriculture nourricière et à la valorisation des coproduits et sous-produits d'origine agricole et de la production forestière..</p> <p><b>Valorisation concertée des sources d'énergies renouvelables locales</b></p> <p>Etablir une stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales : biomasse ; géothermie, valorisation des rejets thermiques – écologie industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Au travers de programmes et projets concertés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et encourager la maîtrise de l'énergie.</li> <li>- Utiliser des énergies propres, renouvelables.</li> <li>- Engager et protéger les ressources locales.</li> <li>- Développer l'accès facile aux énergies renouvelables.</li> </ul>
--	---



<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>En cours de définition : les services énergétiques des cantons, plus précisément le ScanE pour le canton de Genève, la Division énergie du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) pour le canton de Vaud, le CFRG (atelier énergie en constitution).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <p>- En cours de définition : ScanE, la Division Energie du SEVEN, CFRG, CUEPE. Les gestionnaires des ressources locales (pour Genève les services concernés par le potentiel des forêts, le potentiel des eaux, le potentiel énergétique agricole, etc. Les producteurs et distributeurs de prestations énergétiques (pour Genève les SIG, contracteurs PPP, etc.). Les concepteurs de solutions énergétiques territoriales (bureaux d'études, entreprises, etc.). Les entités académiques (CUEPE thèse sur l'évaluation des ressources locales, etc.).</p> <p>- DRIRE, ONF, DDE, Air de l'Ain et des Pays de Savoie.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Définition 2008-2009.</p>
<p><b>Evaluation et suivi de l'action</b></p>	<p>En cours d'élaboration.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, agriculture, environnement (Qualité de l'air, nature et paysage).</p>

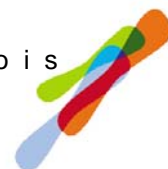


Energie					N°131	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables : contenu et modalités à préciser	nd		1	2008-2009	nd	Services Energétiques, CRFG

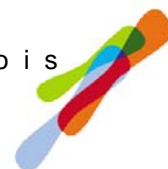


<b>Qualité de l'air</b>		<b>132</b>
<b>Projets clés</b>	Cadastre des émissions de polluants, algorithme de prévisions journalières de concentrations de polluants, programme de mesures d'assainissement.	
<b>Coûts</b>	En cours de définition.	
		<b>toute l'agglomération</b>

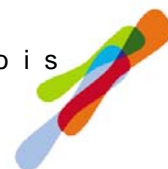
<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Etat d'avancement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un cadastre des émissions de polluants, représentant l'ensemble des sources dans la région franco-valdo-genevoise.</li> <li>- Construire un algorithme permettant d'élaborer des prévisions journalières de concentrations de polluants tels que le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone valables pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière.</li> <li>- Mettre en place un programme de mesures d'assainissement de l'air au plan de l'agglomération franco-valdo-genevoise, visant notamment la limitation des émissions dues au trafic individuel motorisé.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Etat d'avancement</b> <p><b><i>Cadastre des émissions et prévision des immissions à l'échelle de l'agglomération</i></b></p> <p>La première étape de l'action est d'élaborer un cadastre des émissions des différentes sources polluantes de l'agglomération transfrontalière, basé sur les données à disposition d'un côté et de l'autre de la frontière, la difficulté résidant dans le fait que le système utilisé par la Suisse pour évaluer les émissions polluantes est différent du système français.</p> <p>Actuellement une comparaison des cadastres français (Ain et Haute-Savoie) et genevois est en cours pour voir où sont les différences principales et comment arriver à harmoniser les systèmes. Ces cadastres, utilisables pour la partie franco-genevoise de l'agglomération, devraient être à disposition à l'automne 2007. Ils permettront non seulement de montrer quelle est la situation actuelle des émissions mais également de voir quel serait l'impact de mesures de limitation du trafic ou d'assainissement de l'air.</p> <p>En parallèle les cantons romands, dont notamment ceux de Genève et de Vaud, ont lancé un projet commun dont l'objectif est d'harmoniser les cadastres des émissions de polluants dans la région romande de manière à pouvoir là aussi avoir une vue plus large que l'échelle cantonale. Ce projet complexe devrait durer plusieurs années.</p> <p>Enfin, les travaux concernant la recherche d'un algorithme permettant d'élaborer des prévisions de concentration des polluants au niveau du canton de Genève, ont également débuté dans le cadre d'une collaboration entre MétéoSuisse et le Service cantonal de protection de l'air. Afin d'étendre l'étude à l'agglomération franco-valdo-genevoise une</p> </li> </ul>
---	--



	<p>collaboration avec l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie ainsi que le canton de Vaud est envisagée.</p> <p><b>Programme d'assainissement de l'air</b></p> <p>L'objectif est de mettre sur pied un programme de mesures d'assainissement de l'air coordonnées destiné à limiter les émissions de toutes les sources importantes de polluants de l'agglomération. Ce programme comprendra notamment des mesures concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en place d'un réseau performant de transports publics, d'où son articulation étroite avec le volet urbanisation et mobilité.</p> <p>La révision du Plan de mesures d'assainissement de la qualité de l'air 2003-2010 du canton de Genève est actuellement en cours. Les mesures seront discutées avec les autorités du canton de Vaud et de France voisine et éventuellement complétées avec des actions supplémentaires prises au niveau de l'agglomération.</p>
<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> <li>- Canton de Vaud : Département de la sécurité et de l'environnement et Service de l'environnement et de l'énergie.</li> <li>- Canton de Genève : Département du territoire et Service cantonal de protection de l'air.</li> <li>- France : L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> <li>Météo Suisse.</li> </ul>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, environnement (énergie).</p>

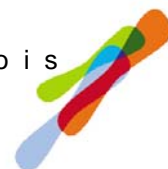


Qualité de l'air					N°132	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadastre des émissions et prévision des immissions	nd		1	2008-2009	nd	Services de protection de l'Air, Département du Territoire, Air de l'Ain et des Pays de Savoie
Programme d'assainissement de l'air	nd		1	2008-2009	nd	

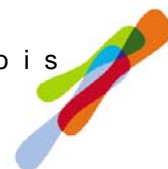


Ressources en matériaux et déchets		<h1>133</h1> <p>toute l'agglomération</p>
Projets clés	Gestion durable des matériaux de construction ; inventaire global des problématiques.	
Coûts	Cette action devrait éventuellement donner lieu à quelques mandats, par exemple pour le recensement des volumes de décharge ou la planification des installations (coût estimatif 30-50 KCHF, à financer par les partenaires). Pour le reste, il s'agira avant tout de créer et d'entretenir les contacts entre les administrations et les divers acteurs de la société civile, de part et d'autre des frontières cantonales et nationales.	

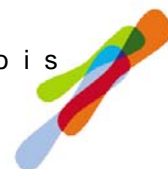
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Cette action se décompose en deux axes :</p> <p><b><i>Gestion durable des matériaux de construction</i></b></p> <p>Établir un concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage.</p> <p><b><i>Inventaire global des problématiques</i></b></p> <p>Réaliser un inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevoise (p.ex. harmonisation des politiques de tri à la source ; identification des choix stratégiques futurs nécessitant une concertation, notamment en matière d'incinération et de recyclage ; évaluation d'opportunités particulières, par exemple en matière de traitement des déchets verts).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Concernant la gestion durable des matériaux de construction, l'objectif premier est d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais. Ces matériaux étant de loin la principale ressource, en terme de tonnages, utilisée par l'économie, il y a tout intérêt à économiser les réserves locales de gravier et de volumes de décharge, afin d'éviter des transports coûteux et polluants depuis des régions plus éloignées.</p> <p>Pour les problématiques liées à la gestion des déchets, comme d'ailleurs aussi pour les matériaux de construction et les déblais, l'objectif d'une meilleure coordination au niveau de la région est de répartir judicieusement les installations, de sorte à éviter au maximum les transports inutiles et les nuisances pour les riverains des installations, ainsi qu'à optimiser les coûts. Des solutions de transports multimodaux (transfert de la route au rail ou bateau) exerçant des impacts environnementaux moindres doivent également être recherchées.</p>
--	---



<p><b>Porteurs de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction régionale industrie recherche et environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, subdivision d'Annecy.</li> <li>- Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Haute-Savoie, cellule environnement.</li> <li>- Service des eaux, sol et de l'assainissement du canton de Vaud (SESA).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Calendrier de réalisation de l'action</b></p>	<p>Le groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG est en cours de constitution. Il devrait pouvoir se réunir pour la première fois à l'automne 2007. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2008.</p>
<p><b>Evaluation et suivi de l'action</b></p>	<p>Validation politique par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération ainsi que dans le cadre des plans directeurs respectifs des diverses collectivités.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Logement et mobilité.</p>



Ressources en matériaux et déchets					N°133	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Gestion durable des matériaux de construction, inventaire global des problématiques	nd (30à50 KCHF)			2008	nd	CRFG

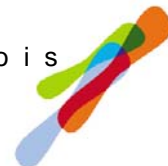


<b>Risques industriels et technologiques</b>		<b>134</b>
<b>Projets clés</b>	Carte de synthèse des installations à risques.	
<b>Coûts</b>	Montant à déterminer : convention PRODIGE (Ordre de grandeur : 100'000 €).	
		<b>toute l'agglomération</b>

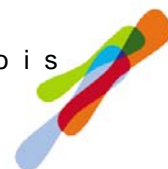
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p><b>Carte de synthèse des installations à risques</b></p> <p>Etablir, dans un premier temps, une carte de synthèse pour le SITL des installations à risques sur l'ensemble du canton de Genève, le district de Nyon ainsi qu'un pourtour de 10 kilomètres sur la portion française du territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette carte permettra d'identifier les éventuelles implications et contraintes à considérer pour le développement territorial.</p> <p>Dans un deuxième temps, en fonction des besoins et des moyens, le périmètre d'application de cette carte pourrait être élargi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques industriels et technologiques dans la cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.</p>
<p><b>Porteurs de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>SITG, PRODIGE (Convention CRFG en cours de préparation par M. Minier SSIGE).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRIRE Rhône-Alpes,</li> <li>- Préfecture de la région Rhône-Alpes,</li> <li>- Pôle risques technologiques du Ministère de l'intérieur,</li> <li>- Bureau des risques technologiques du Ministère de l'Ecologie et du développement durable,</li> <li>- Section sécurité des installations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV),</li> <li>- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT),</li> <li>- Service de l'environnement et de l'énergie du Canton de Vaud (SEVEN),</li> <li>- Commission interdépartementale CIRMA.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Réalisation en automne 2007 d'une Convention d'échange des données au sein du CRFG et atelier de travail sur l'annexe technique traitant du contenu technique des données.</p>



<b>Evaluation et suivi de l'action</b>	Indicateurs et rapport d'avancement du Projet.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Urbanisation et mobilité.

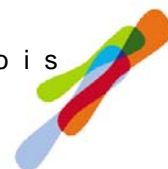


Risques industriels et technologiques					N°134	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Carte de synthèse des installations à risques	100	58,8	1	2008	nd	Convention PRODIGE (CRFG)

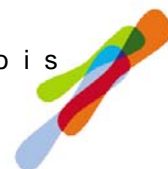


<b>Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois</b>		<b>135</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	<p>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</p> <p>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre ces sites de valeur particulière.</p> <p>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</p>	
<b>Coûts</b>	Estimé : 2'000.KCHF (1'200 K€)	

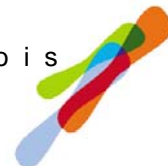
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p>Les richesses naturelles et paysagères du bassin genevois (lacs et rivières, arbres et forêts, campagne et montagnes, faune et flore sauvages) font partie des atouts essentiels de la région genevoise pour la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Ces richesses sont toutefois menacées par certaines formes de développement en cours de l'agglomération genevoise.</p> <p>Cette action se propose de préserver et de valoriser ces richesses au bénéfice de la population résidente, dans le contexte d'une urbanisation croissante et dans le respect des principes du développement durable. Elle vise à organiser la protection des secteurs les plus riches, en les reliant entre eux et en favorisant la biodiversité et le paysage sur l'ensemble du périmètre du Projet d'agglomération. Ceci tout en maintenant un contact rapproché entre les surfaces urbaines et celles à caractère naturel (pénétrantes de verdure)</p> <p>Elle se fonde sur l'expérience des gestionnaires de ressources naturelles, et notamment sur les acquis de 4 projets Interreg transfrontaliers réalisés ces dernières années (sur les milieux naturels, les corridors biologiques et deux espèces de la grande faune).</p> <p>▪ <b>Objectifs</b></p> <p><b>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</b></p> <p>Les sites de valeur particulière pour la nature et paysagères sont connus et gérés de manière très inégale au sein du périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs sont mal connus, d'autres ont subi des dégradations importantes ces dernières années. Un premier inventaire de ces sites a été entrepris dans le contexte de la collaboration transfrontalière, mais un catalogue complet doit être établi afin de fixer les priorités régionales. Plusieurs actions concrètes sont ainsi proposées :</p> <p>Cartographie des milieux naturels du bassin genevois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des sites protégés (réserves naturelles, sites « d'importance nationale », ZNIEF, sites Natura 2000, etc.).</li> </ul>
--	--



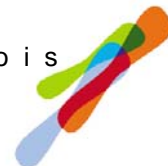
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des sites de valeurs paysagère particulières (hiérarchisation).</li> <li>- Echange et coordination dans les méthodes de gestion (entretien des milieux, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion du public, etc.).</li> <li>- Identification des besoins d'interpénétration du naturel dans le bâti.</li> </ul> <p><b>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière.</b></p> <p>Isolés, les sites de valeur particulière vont perdre progressivement leur intérêt faunistique, floristique et même paysager et récréatif. La mise en réseaux, voire le rétablissement de corridors interrompus, joue un rôle essentiel dans la préservation à long terme de ces sites. Cette mise en réseau permet aussi de valoriser le paysage à grande échelle, et jusque dans les villes, en y préservant, voir en y réintroduisant des éléments de nature et de biodiversité. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des principaux corridors biologiques afin d'avoir les bases pour assurer la préservation des plus importants par le biais de mesures d'aménagement du territoire.</li> <li>- Développement des réseaux favorables à la biodiversité et au paysage (réseau agro-environnementaux, programmes « nature et économie » et « nature en ville », contrats rivières avec projets de renaturation des cours d'eau, etc.).</li> <li>- Identification des principaux obstacles à la migration de la faune et étude de projet permettant de désenclaver les secteurs les plus isolés (projet de ponts biologiques sur les axes de transports et rétablissement de la circulation dans et le long des cours d'eau).</li> </ul> <p><b>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</b></p> <p>Certaines espèces de faune et de flore de grande valeur patrimoniale ont atteint une situation telle que les approches globales ne peuvent pas assurer leur survie. Dans ces cas, les actions pour la préservation des sites et des milieux doivent être complétées par une protection ciblée de ces espèces. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des priorités régionales par la mise en place de listes rouges régionales pour la faune et la flore.</li> <li>- Echange d'expérience et coordination des actions de protection ciblées (y compris programmes de translocations et de réintroductions).</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action (potentiels)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Projet d'agglomération et administrations en charge de la protection de la nature et du paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Administrations, conservatoires et ONG en charge de la protection de la nature et du paysage, y-compris gestionnaires de la faune (chasse et pêche).</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2008-2009</p>



<b>Modalités d'évaluation</b>	En cours de définition (plan d'assurance qualité).
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Espaces agricoles (fiche n°111), cours d'eau (fiche n°130), urbanisation, mobilité, économie, observation (données de base).



Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois					N°135	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hots-spots » de biodiversité	nd		1	2008-2009	nd	Administrations conservatoires + ONG en charge de la protection de la nature et du paysage + PA
Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière						
Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers						



## Urbanisation et Mobilité

### Objectifs

- Assurer un développement équilibré de la région urbaine selon les projections estimées pour 2030 : +200'000 habitants et environ +100'000 emplois.
- Maîtriser l'étalement urbain, lutter contre la dispersion des constructions (= refus d'un développement «tendanciel», laisser-faire).
- Coordonner la localisation de grands équipements (culturels, sportifs, de santé, de formation, commerciaux, etc.).
- Développer un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.
- Valoriser et préserver les paysages, notamment urbains, et le patrimoine.
- Maintenir et favoriser la qualité des espaces publics urbains.

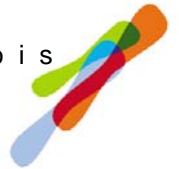
### Stratégie

- Mettre en oeuvre le Schéma d'agglomération et ses mesures de mobilité.

### Actions

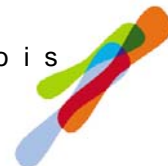
- Approfondir le Schéma d'agglomération à l'échelle de toute l'agglomération.
- Etablir des zooms (par couloirs ou par axes ; études ponctuelles nécessaires à la réalisation des infrastructures de transports liées au fonds d'infrastructures).
- Développer une approche sur les instruments d'aménagement.
- Elaborer un référentiel commun (données de base statistiques et géographiques) et assurer un suivi du Projet d'agglomération et des mesures engagées.
- Mettre en oeuvre les mesures de mobilité (cf. Cahier annexe n°3 : « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »).
- Proposer des stratégies de gestion pour les réseaux routiers transfrontaliers ou d'importance d'agglomération.
- Suivre le développement et la gestion du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération.

**NB :** Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit **dans la première partie du Cahier annexe n°7**. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet **du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »**.



Ainsi, pour les thématiques urbanisation et mobilité, **le Cahier annexe n°7** :

- Présente plus spécifiquement les fiches-actions pour les « Données géographiques et statistiques » (fiches n°140 à 147).
- Rappelle les fiches 20 à 22 du Cahier annexe n°3, fiches qui présentent plus spécifiquement les services liés à la mobilité.



## Données géographiques et statistiques

Tant sur le plan local avec la production de plus de 1000 cartes journalières sur le site cartographique genevois (topoweb), qu'à l'échelon national français avec le géoportail qui est le 4eme site institutionnel français le plus visité (100'000 connexions par jour), les sites internet de visualisation de données géographiques sont devenues un outil incontournable tant pour la communication des politiques publiques que pour la prise de décision.

De même, les outils d'observations statistiques sont indispensables à l'appréhension des caractéristiques démographiques et socioéconomiques du développement de l'agglomération.

### Objectifs généraux

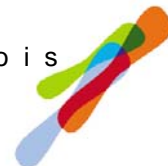
Du point de vue des outils géographiques, l'entrée en septembre 2006, de l'Institut géographique national (IGN) de la République française dans le partenariat des différentes institutions maîtresses qui composent le Système d'information du territoire genevois (SITG) est une étape importante dans le développement des systèmes d'information géographiques transfrontalier : elle va permettre à l'ensemble des partenaires publics de part et d'autre de la frontière de disposer d'outils plus performants pour l'harmonisation des données de références et plus particulièrement les données à grande échelle.

Les collectivités locales, les établissements publics de coopérations intercommunales et les collectivités territoriales françaises regroupées aujourd'hui au sein du SITL pourront ainsi bénéficier pleinement de ces outils. Les enjeux sont donc aujourd'hui, d'identifier les produits d'informations connexes de part et d'autre de la frontière, de mutualiser et d'échanger ces informations entre partenaires métiers et si cela s'avère pertinent, de réaliser des produits d'information avec une légende commune pour permettre une lecture cohérente du territoire tant aux décideurs qu'aux citoyens. Par exemple, la lecture conjointe des plans localisés d'urbanisme avec le plan de zone genevois côte à côte ne semble pas être suffisante pour permettre pas aux autorités de définir une politique conjointe d'aménagement du territoire. Par contre, une carte simplifiée d'affectation du sol décrivant les aires denses, mixtes et les zones de développement potentiel peut être un outil précieux à condition que sa mise à jour soit régulière et que les données soit pertinentes.

Enfin, ces collaborations s'inscrivent tant sur le plan helvétique qu'europpéen dans le cadre de l'intégration de nouvelles bases légales à savoir la nouvelle loi sur l'information géographique (LGéo) pour la Suisse (et ses ordonnances en cours de consultation) et la directive européenne Inspire et sa prochaine loi d'application pour la République française.

De points de vue des outils statistiques, l'Observatoire statistique transfrontalier a été créé en 2001 à l'initiative du CRFG. Il couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève et Vaud. Il est mis en œuvre par les institutions statistiques territorialement concernées : Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) et INSEE Rhône-Alpes. Le service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud (SCRIS) met à disposition ses données.

L'Observatoire statistique transfrontalier a pour objectif de mesurer l'impact des accords bilatéraux conclus entre la Confédération suisse et l'Union Européenne. Il répond également aux besoins d'information nécessaires à la description et à la compréhension des caractéristiques du développement de



l'agglomération. démographiques et socioéconomiques du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il constitue donc un outil essentiel d'aide à la décision pour la définition de politiques publiques et la gouvernance de l'agglomération.

## ***Valeur ajoutée pour le Projet d'agglomération***

Le Projet d'agglomération comprend plusieurs thématiques à dimension spatialisée : urbanisation, logement, mobilité, environnement, qui nécessitent des produits géographiques performants. Le domaine de l'aménagement du territoire de l'Etat de Genève a déjà créé des bases de données pour le Projet d'agglomération qui lui ont permis de produire de nombreuses analyses cartographiques, des cartes de base et des documents de planification pour le Projet d'agglomération. Par exemple sur l'affectation du sol, les projets d'urbanisation, les centres commerciaux. D'autres services de l'Etat de Genève ont effectué la même démarche dans les domaines de la mobilité, de la protection des milieux naturels et du paysage. Néanmoins, l'acquisition des données et leur mise à jour est pour l'instant irrégulière et difficile, les produits actuels ne sont pas tous accessibles à tous les partenaires du projet et la fiabilité des données comporte certaines limites.

Le projet comprend des produits utiles aux différents partenaires. Pour cela, un support de partage de l'information et une juxtaposition et harmonisation des différentes informations doivent être faits. Certains produits seront détaillés voire reformulés pour répondre aux besoins de la planification, par exemple, la couche d'affectation du sol simplifiée. Concernant la mobilité, les réseaux doivent être agrégés afin d'obtenir la précision nécessaire. La mise à jour des produits permettra le monitoring du Projet d'agglomération : il faudra suivre les actions, les projets à l'intérieur du Projet d'agglomération, les indicateurs de développement... Par exemple, les informations relatives à l'état du sol, son affectation, son occupation, ses potentiels, sont importants pour l'évaluation de la situation et l'aide à la décision.

De même, l'Observatoire statistique transfrontalier permet d'harmoniser et de consolider une base commune de grands indicateurs socio-économiques (population, marché du travail, équilibres sociaux, santé, formation, mobilité, transactions immobilières, prix du foncier, développement économique).

## **Stratégies**

Le comité directeur du SITG a défini trois axes de développement :

- Les produits communs du SITG avec le SITL (orthophoto commune, carte d'affectation simplifiée, etc.).
- La signature d'une convention entre le réseau « Prodiges » (services déconcentrés de l'Etat) sous la direction de la préfecture de Région et les institutions maîtresses (service producteurs de données) correspondantes du SITG sous la haute autorité du comité régional franco-genevois.
- Une « Task Force » du SITG en coopération avec l'IGN, Swisstopo et les directions départementales de l'équipement (DDE) de l'Ain et de la Haute-Savoie pour le développement d'outils communs.

Pour l'Observatoire statistique transfrontalier, il s'agit de réaliser :

- Un suivi annuel des évolutions démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier.
- Des observations, des analyses thématiques et études prospectives.

## **Actions**

- L'ortho photographie aérienne commune (n°140)

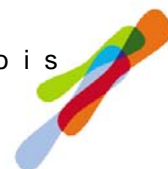


- La carte d'affectation simplifiée (n°141).
- La convention « Prodige » sous l'égide du CRFG (n°142).
- Le développement d'outils et les spécifications techniques pour l'harmonisation des données à la frontière (n°143).
- Le plan de ville à l'échelon transfrontalier (n°144).
- La carte de couverture du sol (n°145).
- Le graphe régional de la mobilité (n°146).
- La convention cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (n°147).

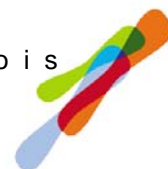


<b>Ortho photographie aérienne</b>		<b>140</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Tant le coût total que la clé de répartition financière doivent être définis par les partenaires à l'issue de la rédaction du cahier des charges (mars 2008).	

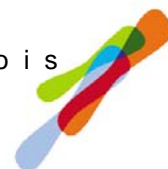
<p><b>Description Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Réalisation commune d'une ortho photographie aérienne sur le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en s'assurant de définir une résolution commune d'une part et de réaliser les prises de vues aériennes dans un même projet.</p> <p>Aujourd'hui, chacun des partenaires institutionnels réalise « son » ortho photographie sur son périmètre à des échelles variables et des périodes quasi similaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser les coûts de prise de vues aériennes qui représente environ 40 % du coût d'une ortho photographie.</li> <li>- Permettre à l'ensemble des partenaires publics de disposer du produit sur le périmètre transfrontalier du Projet d'agglomération.</li> <li>- Disposer du produit dans les deux systèmes de projection et le diffuser au grand public dans les outils de diffusion existants (site Internet cartographique).</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Comité directeur du SITG, en association avec le comité directeur du SITL.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires institutionnels du SITG.</li> <li>- Communauté de communes du Pays de Gex.</li> <li>- Institut géographique national et Régie des données des Pays de Savoie en association avec les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain.</li> <li>- Swisstopo et canton de Vaud.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision du comité directeur du SITG le 14 juin 2007.</li> <li>- Décision de principe du comité directeur du SITL à prendre (octobre 2007).</li> <li>- Rédaction d'un cahier des charges (définition d'une résolution, périmètre, conditions de diffusion, répartition des coûts et calendrier de réalisation) pour mars 2008.</li> <li>- Intégration et vote des budgets dans les différentes institutions.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des prises de vues aériennes en été 2009.</li> <li>- Traitement des images et diffusion aux partenaires : fin 2009.</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> <li>- Plan d'assurance qualité intégré au projet de réalisation.</li> </ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> <li>- Plan d'assurance qualité intégré au projet de réalisation.</li> </ul>

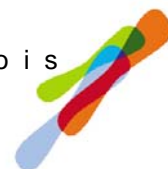


Ortho photographie aérienne					N°140	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Réalisation d'une ortho photographie aérienne						Partenaires Institutionnels du SITL et du SITG
Définition 2007-2008	nd		2	2009	nd	

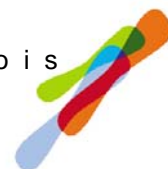


<b>Plan d'affectation simplifié</b>		<b>141</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Coût et financement à définir (partenaires du SITL et projet Interreg IV si nécessaire)	
		<b>toute l'agglomération</b>

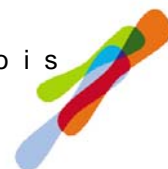
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Elaboration d'un plan d'affectation simplifié à l'échelle du périmètre du Projet d'agglomération avec une mise à jour régulière et automatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> <li>- Fournir aux décideurs un plan d'affectation simplifié numérique à l'échelon transfrontalier à partir des plans localisés d'urbanisme numérisés de l'Ain et de la Haute-Savoie, du plan de zones du canton de Genève et des plans d'affectation du district de Nyon.</li> <li>- Automatiser les processus de fabrication de la carte d'affectation à partir d'un nouveau modèle de données permettant d'intégrer les périmètres des différentes cartes françaises et suisses.</li> <li>- Fournir une mise à jour plus régulière de la carte d'assemblage pour permettre de tenir compte des évolutions des réglementations du territoire (modification et révision des PLU, ...).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<p><b>Pilotage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- République et canton de Genève (Direction de l'aménagement du territoire - DT).</li> <li>- Conseil général de la Haute-Savoie et régie des données des Pays de Savoie.</li> <li>- Conseil général de l'Ain et communauté de communes du Pays de Gex.</li> <li>- Directions départementales de l'équipement des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>Partenaires du SITL.</p>
<b>Porteur de l'action</b>	
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007 et évaluation des coûts (hiver 2007).</li> <li>- Création d'un modèle commun et réalisation de la cartographie en 2008.</li> <li>- Modes de diffusion dans les guichets cartographique des partenaires (Régie des données des Pays de Savoie, SITG, Communauté de communes du Pays de Gex et Canton de Vaud).</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	



<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Validation par les instances décisionnelles compétentes.</li><li>- Diffusion aux partenaires métiers.</li><li>- Assurance qualité du Projet.</li></ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Ce produit permet de définir l'affectation légale du sol et l'harmonisation des définitions afin d'avoir une vue homogène des différents territoires. Il constitue un outil partagé de base pour l'aménagement du territoire.

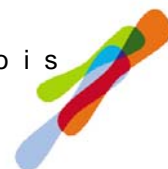


Plan d'affectation simplifié					N°141	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Plan d'affectation simplifié (Coûts à préciser)	nd		2	2008	nd	Partenaires du SITL

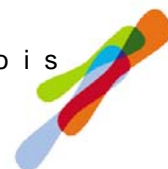


<b>Convention « Prodiges »</b>		<b>142</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<p>A définir</p> <p><b>Budget interne des services concernés (pour le canton et l'Etat français) pour la rédaction de la convention et l'échange des données.</b></p> <p><b>Projet Interreg IV si développement de produits communs.</b></p>	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Rédaction d'une convention entre les services de l'Etat de la préfecture de région Rhône-Alpes et les institutions maîtresses correspondantes du système d'information du territoire genevois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger les données métiers entre services producteurs compétents de part et d'autre de la frontière.</li> <li>- Identifier les données géographiques nécessitant la réalisation d'une carte commune.</li> <li>- Réaliser des produits d'information communs agrégés communs.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture de région et directions départementales de l'Ain et de la Haute-Savoie concernés.</li> </ul> </li> <li>- Institutions maîtresses (services cantonaux) concernées du SITG.</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>Préfecture de Région Rhône-Alpes (SGAR) de la République française et Département du territoire de la République et canton de Genève.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision de principe du bureau du CRFG de juin 2007.</li> <li>- Rencontre des partenaires franco-suisse en octobre 2007.</li> <li>- Rédaction de la convention en novembre 2007.</li> <li>- Présentation au bureau du CRFG et décision de la commission mixte.</li> <li>- Réalisation opérationnelle des échanges : début 2008.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange de données entre les différents partenaires métiers.</li> <li>- Diffusion de produits métiers communs à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Liens avec autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Les thématiques concernées sont diverses : domaine de l'eau, risques industriels, environnement et aménagement rural.</p>

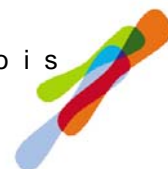


Convention « Prodiges »					N°142	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Convention Prodiges			3		2008	Services de l'Etat et Institutions maîtresses du Système d'information du territoire genevois



<b>Harmonisation des données de références à grande échelle</b>		<b>143</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Budget interne des porteurs d'action et autofinancement pour la première phase (définition du cahier des charges) Projet Interreg IV pour la création du modèle et le développement des produits.	
		<b>toute l'agglomération</b>

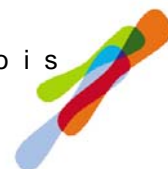
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Développement d'outils et définition des spécifications techniques pour l'harmonisation des données à la frontière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir aux utilisateurs des institutions publiques des outils pour la transformation à la volée de géodonnées dans les systèmes de projection suisse et français.</li> <li>- Mise en cohérence des données à la frontière.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national (IGN) - République française.</li> <li>- Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</li> <li>- Office fédéral de topographie (Swisstopo).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national (IGN) - République française.</li> <li>- Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</li> <li>- Office fédéral de topographie (Swisstopo).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007.</li> <li>- Dépôt d'un projet Interreg IV début 2008.</li> <li>- Réalisation du modèle et développement des interfaces.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans les outils de diffusion des partenaires.</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion au sein d'eurogéographes.</li> <li>- Utilisation dans les autres cantons suisses frontaliers à la France.</li> </ul>



<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	La mise en cohérence des données à grande échelle à travers cet outil partagé permettra d'effectuer des études transfrontalières localisées : PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération), les PSD (Projets stratégiques de développement) et les infrastructures de transports. C'est donc une action qui concerne tous les partenaires.
--	---

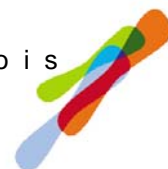


Harmonisation des données de références à grande échelle					N°143	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Harmonisation des données de référence à grande échelle (coût à préciser)	nd		2	2008		SITG, SwissTopo, IGN

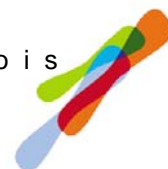


<b>Plan de ville</b>		<b>144</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Budget interne des porteurs d'action et autofinancement pour la première phase. Projet Interreg IV pour la deuxième phase.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Elaboration d'un plan de ville (échelle 1/10'000 ème) sur le périmètre du Projet d'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <p>Fournir aux citoyens un plan de ville (papier et CD-ROM) à l'échelon transfrontalier</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Institut géographique national (IGN) - République française.</p>
<b>Porteur de l'action</b>	<p>Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>Institut géographique national (IGN) - République française.</p> <p>Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</p>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges au printemps 2007</li> <li>- Création d'un modèle commun</li> <li>- Réalisation du produit en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètre de 5 kms autour de la frontière franco-suisse,</li> <li>- Périmètre du Projet d'agglomération (à intégrer dans un projet Interreg IV).</li> </ul> </li> <li>- Diffusion dans le géoportail et dans le guichet cartographique du SITG.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente du produit au grand public et diffusion dans les serveurs cartographiques.</li> </ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	<p>Le Plan de ville est un des outils majeurs de repérage, tant pour la population que pour les spécialistes. Il constituera un référentiel commun du cadre de vie au sein de l'agglomération, un outil partagé pour tous les partenaires.</p>

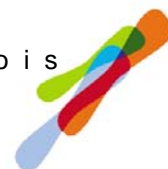


Plan de ville					N°144	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Plan de Ville	nd		2	2007-2008		IGN- Service de la mensuration officielle de Genève

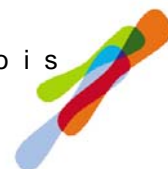


<b>Couverture du sol</b>		<b>145</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Investissement Projet Interreg IV si nécessaire	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Réalisation d'un plan de couverture du sol à l'échelle du périmètre du Projet d'agglomération avec une mise à jour régulière et automatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <p>Fournir aux décideurs et aux services d'aménagement du territoire une carte numérique de couverture du sol à l'échelon transfrontalier.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pilotage et portage de l'action</b></li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national.</li> <li>- Swisstopo (Office fédéral de la topographie).</li> <li>- République et canton de Genève (Service de la mensuration officielle- DT).</li> <li>- Directions départementales de l'équipement des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007 et réalisation d'un prototype.</li> <li>- Création d'un modèle commun et réalisation de la cartographie en 2008.</li> <li>- Modes de diffusion dans les guichets cartographiques des partenaires (Régie des données des Pays de Savoie, SITG, Communauté de communes du Pays de Gex et canton de Vaud).</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	Validation par les instances décisionnelles compétentes.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	C'est un outil partagé qui permet d'établir le diagnostic de l'occupation actuelle. Son actualisation permettra de suivre (monitoring) l'évolution de l'utilisation du sol, notamment dans les domaines de l'urbanisation, du paysage, des milieux non bâtis et des infrastructures de transports pour tous les partenaires.

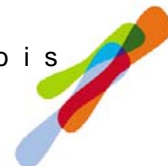


Couverture du sol					N°145	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Couverture du Sol	nd		2	2008		IGN, Swisstopo, Canton de Genève, DDE, Partenaires du Projet d'agglomération

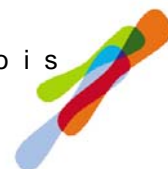


<b>Graphe régional de la mobilité</b>		<b>146</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	À définir si le coût dépasse ce qui est prévu dans l'élaboration du modèle multimodal de déplacement.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Réalisation commune d'un graphe routier et d'un graphe transports collectifs sur le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois afin que le futur modèle multimodal régional des déplacements puisse fonctionner efficacement sur l'ensemble des graphes, sans coupure à la frontière.</p> <p>Cette réalisation devra être couplée avec un regroupement de l'ensemble des découpages territoriaux (communes, sous-secteurs, îlots INSEE, zones transports, zones DTPR, etc.) et une intégration des lignes de transports collectifs avec leur fréquence de desserte et les arrêts dans une couche géographique liée.</p> <p>Aujourd'hui, chacun des partenaires institutionnels dispose de leurs graphes sans continuité aux frontières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le fonctionnement du modèle multimodal régional des déplacements</li> <li>- Permettre de représenter les hiérarchies fonctionnelles des réseaux routiers de l'ensemble des partenaires publics pour déterminer les adaptations éventuelles du fonctionnement du réseau routier, puis permettre de déterminer une hiérarchie fonctionnelle commune.</li> <li>- Disposer des mêmes attributs à l'échelle de l'agglomération (hiérarchie, capacités, carrefours, etc.)</li> <li>- Disposer du produit dans les deux systèmes de projection.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM – SMETD,</li> </ul> </li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRFG,</li> <li>- en association avec le comité directeur du SITL.</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM – SMETD,</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSIG,</li> <li>- Institut géographique national et Régie des données des Pays de Savoie en association avec les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain,</li> <li>- Swisstopo et canton de Vaud.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Réalisation des graphes routiers et TC automne 07 - hiver 07/08
<b>Modalités d'évaluation</b>	Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Vu qu'il s'agit d'une donnée de référence, les différentes thématiques du Projet d'agglomération seront utilisatrices de ce produit d'information.

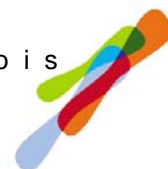


Graphe régional de la mobilité					N°146	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Graphe régional de la mobilité	nd			2008		OCM – SMETD SSIG, IGN Régie des données des Pays de Savoie, Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain Swisstopo et canton de Vaud, partenaires du Projet d'agglomération

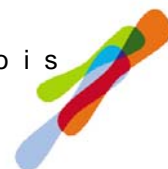


<b>Données statistiques : Observatoire statistique transfrontalier</b>		<b>147</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Convention cadre interpartenariale 2007-2008 326,4 KCHF (192 K€).	
		<b>toute l'agglomération</b>

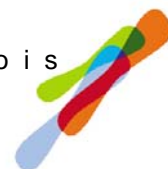
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Recherche, sélection et recueil de données, analyse et valorisation au standard de la qualité de la statistique publique, pour des thématiques présentant un intérêt transfrontalier (démographie, distorsions et équilibres sociaux, offre de soins et fréquentation hospitalière, formation, habitat et construction de logement, transactions immobilières et prix du foncier, occupation du sol, transport et mobilité, emploi et marché du travail, développement et tissu économique, etc.) afin de permettre aux acteurs régionaux une compréhension cohérente et partagée de l'espace transfrontalier, nécessaire dans le cadre de l'élaboration, de la conduite et de l'évaluation des diverses politiques et actions publiques.</p> <p>Crée à l'initiative du CRFG, l'Observatoire statistique transfrontalier mobilise les moyens d'observation sur deux échelles : l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et son cadre de référence institutionnel, l'espace transfrontalier constitué de quatre territoires (Ain, Haute-Savoie, Genève et Vaud).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et élargir la liste des indicateurs statistiques pertinents,</li> <li>- Sur cette base, publier une Synthèse annuelle,</li> <li>- Réaliser des études thématiques approfondies,</li> <li>- Réaliser des projections de population,</li> <li>- Expertiser les données disponibles,</li> <li>- Assurer des prestations cartographiques dans le domaine statistique,</li> <li>- Répondre à la demande d'informations statistiques,</li> <li>- Communiquer au moyen de publications, du site Internet de l'Observatoire et en participant à des forums, des tables rondes, etc.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier, formé de représentants mandatés par la région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons de Genève et de Vaud, le Projet d'agglomération, ainsi que des Secrétaires généraux du CRFG.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de direction de l'Observatoire statistique transfrontalier, formé des directions de l'Office cantonal de la statistique de Genève (OCSTAT) et de l'INSEE Rhône-Alpes.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> OCSTAT, INSEE Rhône-Alpes, avec la collaboration du Service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud (SCRIS).</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention cadre relative à l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois et, pour la partie française, Convention financière à l'Observatoire statistique transfrontalier (signées en 2007).</li> <li>- Décisions des Comité de pilotage et Comité de direction de l'Observatoire statistique transfrontalier, lesquels se réunissent plusieurs fois par an.</li> <li>- Programme de travail annuel et orientations des activités à plus long terme validés par le Comité de pilotage.</li> </ul>
<p><b>Coût et Plan de Financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'OCSTAT et l'INSEE Rhône-Alpes assurent des prestations statistiques en nature.</li> <li>- Du côté suisse, les frais de mise à disposition de l'information statistique et les frais courants sont couverts par le budget de l'OCSTAT.</li> <li>- Du côté français, une convention (voir sous point Modalités de mise en œuvre et calendrier) règle le financement des prestations fournies par l'INSEE et la prise en charge des autres frais.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Mise à disposition des résultats statistiques à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération et diffusion publique.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Etant donné qu'il s'agit de résultats au standard de la qualité de la statistique publique et que leur cohérence est assurée dans toute la mesure du possible, ils peuvent être utilisés dans le cadre de diverses actions et politiques publiques, donc de plusieurs thématiques du Projet d'agglomération.</p>

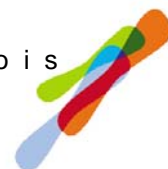


Données statistiques, Observatoire statistique transfrontalier					N°147	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Convention cadre relative à l'Observatoire Statistique Transfrontalier	326,4	192	7	2007-2008	OCSTAT, INSEE Rhône-alpes, Etat, Conseil Général de Haute-Savoie, Conseil Général de l'Ain, Région Rhône-Alpes, EPCI de l'ARC (Association	OCSTAT-INSEE Rhône-Alpes



<b>Elaboration d'un modèle multimodal des déplacements dans l'agglomération</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3
<b>Projets clés</b>		<b>20</b>
<b>Coûts</b>	Investissement: <b>3,47 Mio. CHF</b> Entretien/Exploitation : ~ 0.1 Mio. CHF p.a.	<b>toute l'agglomération</b>

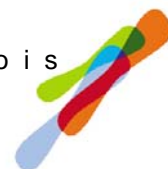
<b>Description</b>	Les partenaires du Projet d'agglomération ont lancé en 2006 la réalisation d'un modèle multimodal de déplacements couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération afin de tester les scénarios d'urbanisation et les infrastructures de transport envisagées. Elaboré sous le pilotage transfrontalier du SMETD (collectivités françaises) et de l'OCM (Etat de Genève) dans le cadre de la Commission « Déplacement et Sécurité » du CRFG, ce projet bénéficie d'un budget de CHF 3,5 mio (euros 2,1 mio) avec la participation de fonds Interreg jusqu'à fin 2008.
<b>Justification</b>	<p>Le modèle multimodal des déplacements est un outil au service de la planification des transports et de l'urbanisation des territoires de l'agglomération. Il se veut un outil de travail partagé entre les différentes collectivités de l'agglomération. Il va permettre de tester les effets des politiques de mobilité en fonction des urbanisations et des infrastructures de transport prévues. Il permettra de définir les prestations kilométriques et les parts modales issues des scénarios d'urbanisation-mobilité, ainsi qu'un plan de charges de trafic à l'échelle régionale.</p> <p>Le modèle multimodal des déplacements s'appuie sur le graphe régional de la mobilité (mesure 146) pour déterminer ensuite les itinéraires utilisés et donc les prestations kilométriques en fonction des comportements de mobilité et de la répartition des habitants et des emplois.</p> <p>Pour connaître les comportements de mobilité, le modèle utilise principalement les résultats de six grandes enquêtes (enquête aux frontières, micro-recensement suisse, enquête déplacements grand territoire du Genevois français, enquête cordon, enquête origine-destination sur le réseau TC de Genève, enquête temps de parcours).</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>OCM - SMETD sous l'égide du CRFG Commission « Déplacements ».</p>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM, SMETD,</li> <li>- Direction régionale de l'équipement, Directions départementales de l'équipement de l'Ain et de la Haute Savoie, Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Communautés de communes de l'agglomération,</li> <li>- Canton de Vaud, Région de Nyon.</li> </ul>



<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	- Décision de la commission « Déplacements et Sécurité » de mars 2006, - Réalisation des enquêtes en 2007, - Livraison du modèle multimodal : fin 2008.
<b>Calendrier</b>	
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiches n°21 et 22.

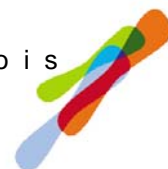


Elaboration d'un modèle multimodal des déplacements dans l'agglomération					N°20	
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M€				
[GES] Réalisation d'une enquête déplacements grand territoire sur la partie française de l'agglomération			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête origine/destination sur le réseau TC de Genève			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête cordon routier aux limites de l'agglomération			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête temps de parcours			7	2007		
[GES] Modélisation			7	2008		
<b>Coûts totaux</b>	3.47	2.1				
<b>Remarques</b>	Dans sa phase d'utilisation, la gestion du modèle sera assurée en étroite collaboration avec le Projet d'agglomération. Le contour définitif de cette collaboration est encore à définir formellement.					

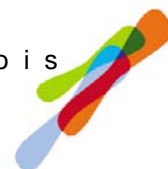


<b>Promotion des transports publics</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3  <b>21</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<b>Investissement : Aucun</b>	

<b>Description</b>	<p>Le développement du réseau des transports publics transfrontalier nécessite des structures d'organisation et de gestion ad hoc. Le comité stratégique DTPR a été fondé dans le but de développer la charte pour le développement des transports publics régionaux. Cette charte a été le premier pas vers le redéveloppement du réseau TP transfrontalier.</p> <p>L'extension de l'accord de Karlsruhe à la région genevoise a permis de mettre constituer un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ayant pour mission de commander des prestations de transports publics.</p> <p>Le site DTPR (<a href="http://www.dtp.org">www.dtp.org</a>) constitue la base de l'information sur les transports publics régionaux et transfrontaliers. Il doit évoluer vers une centrale de mobilité.</p> <p>L'usage des transports publics est l'occasion pour beaucoup de personnes de passage dans l'agglomération de "prendre contact" avec des paysages exceptionnels et dont l'ancrage culturel (littérature, cinéma, peinture, etc.) doit continuer à être disponibles pour les générations futures: l'urbanisation doit donc être gérée en conséquence sur les tronçons sensibles.</p> <p>La communauté tarifaire genevoise Unireso regroupe actuellement 6 opérateurs (TPG, CFF, SMGN, TPN, TAC et SNCF). L'intégration tarifaire et la couverture spatiale sont amenées à se renforcer.</p> <p>La mise en œuvre de plans de mobilités d'entreprises est promue par les cantons de Genève et Vaud, notamment par l'édition d'une brochure de promotion éditée conjointement.</p>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiches n°10 à 16 et 30 à 37.

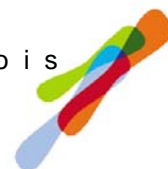


Promotion des transports publics				N°21		
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M€				
[GES] Développement et renforcement de la communauté tarifaire UNIRESO			7			
[GES] Mise en place d'une structure transfrontalière pour la gestion des lignes de transport public (GLCT transport public existant)			7			
[GES] Comité stratégique DTPR pour le développement des lignes de transport public transfrontalières (DTPR)			7			
[GES] Création d'une centrale de mobilité transfrontalière			1			
[GES] Développement de l'information multimodale dynamique à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise			1			
[GES] Promotion et aide à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises			7			
[MAP] Identification des séquences paysagères permettant une perception touristique et culturelle du patrimoine d'agglomération			1			

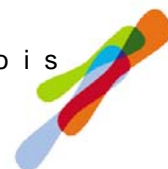


<b>Gestion des transports individuels motorisés</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3
<b>Projets clés</b>		<b>22</b>
<b>Coûts</b>	Investissement: non défini.	<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<p>Le canton de Genève comprend plus de 400 carrefours régulés. Ceux-ci sont programmés de manière à favoriser au maximum les transports publics et les modes doux. Une gestion coordonnée permet de contrôler les flux entrant dans le cœur d'agglomération de manière à garantir la fonctionnement du réseau pour les différents types d'usagers (transports publics, transports professionnels, modes doux). Une gestion par signalisation lumineuse doit être mise en œuvre dans les centres régionaux, principalement à Annemasse.</p> <p>Le contournement autoroutier de l'agglomération se situe en partie sur territoire suisse et en partie sur territoire français. Le tronçon français est actuellement gratuit entre St-Julien et Annemasse. Cette gratuité pourrait être remise en cause lors du renouvellement de la concession de l'autoroute en 2015. Pour maintenir la fonction de desserte de l'agglomération, il est nécessaire de maintenir la gratuité de l'autoroute. Le financement de cette gratuité n'est pas encore garanti à l'heure actuelle.</p> <p>Les autorités genevoises ont conduit depuis 10 ans une politique affirmée pour gérer le stationnement public (zone bleue avec macarons pour résidents, stationnement payant, contrôles renforcés, etc.). La ville de Nyon a également engagé une politique de limitation des possibilités de stationnement dans le centre. Dans la couronne française, les autorités d'Annemasse ont limité l'offre de stationnement gratuit et illimité (4'000 places contre 4'100 payantes ou gratuites et limitées). Ce n'est pas le cas de la plupart des autres communes françaises, moins denses et où l'offre de transports publics est faible à très faible.</p> <p>Le nombre de places de stationnement dans les nouvelles constructions destinées aux activités est fortement limité dans le canton de Genève dans le but d'influencer les comportements de déplacements. De telles limitations sont également à mettre en œuvre dans les centres régionaux.</p>
<b>Liens avec les autres thématiques</b>	Fiches n°10 à 16 et 30 à 37.



Gestion des transports individuels motorisés			N°22			
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M €				
[GES] Gestion du trafic par signalisation lumineuse (contrôle d'accès, priorités bus, etc.)			7			
[GES] Gestion dynamique du trafic sur le réseau autoroutier (jalonnement, vitesses,...)			7			
[GES] Maintien de la gratuité du réseau autoroutier de l'agglomération			2			
[GES] Mise en œuvre d'une politique de stationnement public dans le cœur d'agglomération et les centres régionaux (tarification, durée,...)			7			
[GES] Mise en œuvre de règlement concernant l'offre en stationnement privé dans toutes les zones urbanisées de l'agglomération			7			
[GES] Jalonnement dynamique du stationnement en ouvrage dans le cœur de l'agglomération et les centres régionaux			7			
[GES] Étude de priorisation des P+R transfrontalier et évaluations opérationnelle (foncier notamment)			7			



## Coopération métropolitaine

### Objectifs

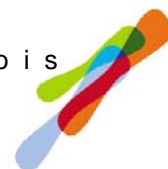
- Promouvoir l'innovation technologique sur le territoire franco-valdo-genevois,
- Renforcer la fonction internationale de l'agglomération en matière d'ONG et de manifestations internationales,
- Promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire transfrontalier franco-valdo-genevois, notamment en mettant en avant les atouts économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise,
- Renforcer à terme les opérations coordonnées de promotion exogène du territoire transfrontalier.

### Stratégies

- Mettre en valeur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois dans le cadre de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés hors et à l'intérieur du territoire,
- Renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc...),
- Consolider au niveau qualitatif et élargir au niveau quantitatif l'offre d'accueil des ONG et de manifestations internationales,
- Présenter de façon coordonnée aux investisseurs les projets de territoire et les atouts de l'offre transfrontalière,
- Promouvoir la bi localisation (Europe – Suisse) des entreprises au sein de l'agglomération.

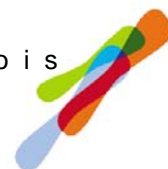
### Actions

- Innovation Technologique (fiche n°150) : Oeuvrer pour que des organisations ou projets de recherche / développement résultant de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française.
- Accueil d'organisation non gouvernementales (ONG) et de manifestations internationales (fiche n°151) : élaborer des modes de concertation et de coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG ; élaborer une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc.) ;
- Promotion économique à l'internationale (fiche n°152) : pérenniser la promotion à l'internationale du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIM, réfléchir sur une participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre de la Lake Geneva Region, renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération

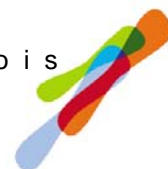


<b>Innovation technologique</b>		<b>150</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Mise en valeur du territoire dans le cadre de la mise en réseau, hors et à l'intérieur du territoire, des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés, en oeuvrant pour que des organisations ou projets de R&D en résultant se localisent dans le territoire, et notamment dans sa partie française.	
<b>Coûts</b>	A définir.	

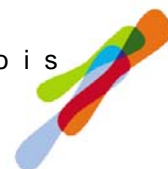
<p><b>Objectif</b></p> <p><b>Description</b></p> <p><b>Constats</b></p> <p><b>Action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif</b></li> </ul> <p>Promouvoir l'innovation technologique sur le territoire franco-valdo-genevois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b></li> </ul> <p>Située au cœur de l'espace délimité par la Région Rhône-Alpes, l'Arc lémanique et l'Arc jurassien, l'agglomération franco-valdo-genevoise cumule les atouts pour être un carrefour d'innovation technologique, de recherche et de transferts de technologie.</p> <p>La Région Rhône-Alpes compte en effet parmi les plus dynamiques de France dans les domaines des Sciences de la vie, des micro/nanotechnologies, de la recherche en cancérologie, des neurosciences, de l'immunologie, de l'infectiologie, de l'imagerie, de la microélectronique, avec 13 pôles de compétitivité, dont ceux de la mécatronique en Haute-Savoie et de la plasturgie dans l'Ain.</p> <p>Les domaines de la recherche médicale cités ci-dessus se retrouvent dans l'Arc lémanique, avec en outre la génomique, la protéomique et la bio-informatique. L'Arc jurassien se distingue dans la microtechnique et les microsystèmes complexes, ainsi que la robotique et les équipements de très haute précision. Toute la Région romande excelle également dans la recherche et les applications de nouveaux matériaux.</p> <p>Dans ce contexte et en réponse à la démarche de coopération métropolitaine, lancée par l'Etat français, le Comité régional franco-genevois (CRFG) et le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont réuni en 2006 un groupe de travail traitant de l'innovation technologique. Son objectif pour la période 2006-2007 était d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour développer la capacité d'innovation et ses retombées économiques potentielles sur le territoire transfrontalier. La démarche a été motivée par le haut potentiel que représentent les collaborations transfrontalières en matière scientifique, ainsi que les opportunités qui pourraient en découler en matière de transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes.</p>
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Constats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Côté suisse, on assiste depuis au développement de l'industrie biotechnologique et des technologies médicales entre Genève, Lausanne, Fribourg, Valais et Neuchâtel.</li> <li>- L'arc lémanique et la Région Rhône-Alpes sont l'univers naturel de collaboration franco-suisse en matière d'innovation technologique. Le territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, situé de façon stratégique, peut jouer un rôle d'interface.</li> <li>- Plusieurs projets de coopération transfrontaliers sont déjà en cours, soutenus par la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT) créée en 2006 dans un cadre régional et cantonal plus large.</li> <li>- En effet, les Hôpitaux universitaires et l'Université de Genève, sont impliqués dans les recherches sur le vieillissement qui se déroulent sur le Biopark d'Archamps. Parallèlement, un centre de recherche mutualisée est en cours de lancement (projet MIND) à Archamps dans le domaine de la micro-électronique appliquée, avec deux partenaires français et un partenaire suisse important, provenant de l'Arc jurassien : le LETI / MINATEC (CEA, Grenoble), le CSEM (Neuchâtel) et le C4i (Archamps).</li> <li>- De plus, la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie travaille déjà à identifier d'autres projets scientifiques transfrontaliers porteurs.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Action</b> <p>Le sous-groupe de travail « Innovation technologique » (du groupe de travail « Economie » du CRFG) propose de mettre en valeur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois dans le cadre de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés hors et à l'intérieur du territoire, en oeuvrant pour que des organisations ou projets de recherche/développement en résultant se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française.</p> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <p>CRFG, Groupe de travail « Economie » - Sous-groupe de travail « Innovation technologique ».</p> </li> <li>▪ <b>Porteur</b> <p>Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le COPIL du Projet d'agglomération.</p> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>	<p>Coordination des différentes structures impliquées.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie.</p>

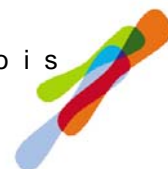


Innovation technologique					N°150	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Œuvrer pour que des organisations ou projets de recherche et développement en résultant se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française	A définir		1	A définir	A définir	CRFG

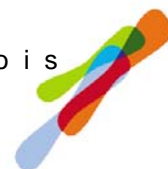


<b>Accueil d'Organisations non gouvernementales et de manifestations internationales</b>		<b>151</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Concertation et coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG ; Elaboration une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales.	
<b>Coûts</b>	A définir.	

<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <p><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la fonction internationale de l'agglomération.</li> <li>- Renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG.</li> <li>- Consolider au niveau qualitatif et élargir au niveau quantitatif l'offre d'accueil des ONG dans le territoire franco-valdo-genevois.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des modes de concertation et coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG.</li> <li>- Elaboration d'une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc.).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à un fichier commun d'ONG.</li> <li>- Identifier les modalités de la méthode de coordination à mettre en place entre Genève et les territoires français.</li> <li>- Brosser un panorama précis de l'offre.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le COFIL du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et</b>	Coordination des différentes structures impliquées ; partenariat complexe permettant la coproduction.



<b>méthodologie</b> <b>Calendrier</b>	Calendrier à définir.
<b>Modalités d'évaluation</b>	A définir.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Economie.

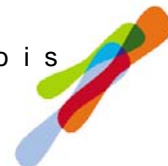


Accueil d'Organisations non gouvernementales et de manifestations internationales					N°151	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Travailler à un fichier commun d'ONG.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG
Identifier les modalités de la méthode de coordination à mettre en place entre Genève et les territoires français.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG et PA
Brosser un panorama précis de l'offre.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG et PA

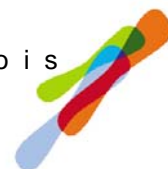


<b>Promotion économique à l'internationale</b>		<h1>152</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	<p>Pérenniser la promotion transfrontalière du territoire à travers du MIPIIM ; Favoriser la participation conjointe à d'autres manifestations internationales de promotion économique ; Renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération.</p>	
<b>Coûts</b>	<p>Edition 2008 du MIPIIM : 430'000 CHF (252'941 €).</p>	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Stratégies générales</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire de l'agglomération notamment en mettant en avant les atouts économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</li> <li>▪ Renforcer à terme les opérations coordonnées de promotion exogène du territoire transfrontalier.</li> </ul> <p><b>Stratégies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter de façon coordonnée aux investisseurs les projets de territoire et les atouts de l'offre transfrontalière et</li> <li>▪ promouvoir la bi localisation (Europe – Suisse) des entreprises au sein de l'agglomération :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la promotion économique à l'internationale du territoire franco-valdo-genevois autour du label « Lake Geneva Region », qui comprend le canton de Genève, le canton de Vaud (pour l'agglomération Lausanne-Morges), les différentes agences françaises et suisses chargées de la promotion économique des territoires de l'agglomération ainsi que des partenaires privés.</li> <li>- Assurer la présence de l'agglomération franco-valdo-genevoise sur le stand « Lake Geneva Region » du MIPIIM, le Marché international des professionnels de l'immobilier, pour y présenter les projets de territoire des collectivités franco-valdo-genevoises.</li> <li>- Assurer la participation de l'agglomération franco-valdo-genevoise au Comité restreint du consortium « Lake Geneva Region » (MIPIIM).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la promotion transfrontalière du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIIM.</li> <li>- Réfléchir sur une participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre</li> </ul>
---	---



	<p>du stand Lake Geneva Region.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aboutir à terme à une promotion exogène coordonnée du territoire transfrontalier.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> Comité restreint MIPIM de la « Lake Geneva Region » et Projet d'agglomération</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le Comité de pilotage du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<p>Coordination des différentes structures impliquées ; partenariat complexe permettant la coproduction.</p> <p>Calendrier annuel selon chaque édition du MIPIM – autres calendriers à définir selon les manifestations internationales retenues.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie.</p>



Promotion économique à l'internationale						N°152
Actions	Coûts (selon budget prévisionnel 2008)		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
MIPIM – Edition 2008	430	252'941	7	Mars 2008	Collectivités publiques et partenaires privés	Consortium Lake Geneva Region
Participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre du stand « Lake Geneva Region »	A définir		1	A définir	A définir	A définir
Renforcement de la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération	A définir		1	A définir	A définir	A définir
<b>Coûts totaux – MIPIM Edition 2008</b>	<b>430</b>	<b>252'941</b>				
<b>Participation à d'autres manifestations et renforcement de la collaboration entre les promotions économiques</b>	<b>A définir</b>	<b>A définir</b>				